



Déclaration Préliminaire de Mission Canada
Élections Législatives en Ukraine, 22 juillet 2019

Cette déclaration préliminaire a pour visée de proposer une évaluation du processus électoral des législatives ukrainiennes et retranscrire les observations effectuées jusqu'au matin du 22 juillet 2019. Le processus électoral suit son cours et inclut le dépouillement des votes, la transmission et la proclamation des résultats et les règlement et traitement des plaintes. Par la présente, les commentaires de Mission Canada ne porteront que sur les observations recueillies jusqu'à ce jour, notamment lors de la journée du scrutin et la période directement consécutive. Un rapport final de Mission Canada, présentant une analyse complète des observations et formulant des propositions sera publié une fois le processus électoral achevé.

Mission Canada a pour chef de Mission l'honorable Lloyd Axworthy et comme cheffe adjointe Madame Olya Odynska-Grod. Monsieur Axworthy, nommé par l'honorable Chrystia Freeland, Ministre des Affaires étrangères du Canada, a consacré sa carrière à la promotion et la protection des droits de la personne et de la démocratie à travers le monde. Son mandat en tant que chef de Mission est d'observer tous les aspects des élections présidentielles et législatives en Ukraine, dont la participation au processus électoral des femmes, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des minorités.

Mission Canada souscrit à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections de l'OSCE et au Code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux des Nations Unies. La Déclaration et le Code définissent les modalités de toutes les activités d'observation électorale de la Mission et de la méthodologie qu'elle emploie.

Arrivée à Kiev le 22 janvier 2019, la mission a pour tâche d'observer, consigner et rendre compte de tous les aspects du processus des élections présidentielles et législatives en Ukraine. Dans le cadre de son observation des élections parlementaires, Mission Canada est constituée de 50 Observateurs à long-terme (OLT), dont une équipe de base et des analystes, 125 observateurs à court-terme (OCT), avec l'appui de personnels recrutés à l'échelle locale. Mission Canada a déployé ses équipes d'OLT et d'OCT dans toutes les régions administratives (*oblasts*) d'Ukraine où le suffrage s'est déroulé. En amont du jour du scrutin, Mission Canada a procédé à l'observation de l'enregistrement des candidats, des campagnes électorales, de l'organisation administrative de l'élection, de l'environnement médiatique et informationnel et de la sécurité cyber,¹ du règlement des différends électoraux, ainsi que du rôle de la société civile et de la participation des femmes, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des minorités dans le processus électoral.

Le chef de Mission de Mission Canada et sa cheffe adjointe, ainsi que leur équipe d'analystes, ont organisé des réunions avec un grand nombre d'acteurs aux échelles nationale et régionale, dont la Commission électorale centrale (CEC), les services de sécurité de l'État, d'autres missions d'observation électorale

¹ Le terme de cyber sécurité fait référence à la protection des élections et de l'infrastructure électorale contre les cyber-attaques ou les menaces cybernétiques et contre la désinformation ou la diffusion d'informations fausses diffusées à dessein (par des forces internes ou externes), aux fins de tromper les citoyens/électeurs



nationales et internationales, des groupes représentant les femmes ou les minorités et des représentants des équipes de campagne des partis politiques. Mission Canada souhaiterait remercier tous ses interlocuteurs et témoigner de son appréciation de la transparence et des efforts dont ont fait preuve tous les participants à la préparation et au déroulement des élections législatives de 2019 et de sa reconnaissance quant à l'accès accordé à ses observateurs tout le long du processus électoral.

Le jour du scrutin, le 21 juillet 2019, les observateurs de Mission Canada se sont rendus dans 1 851 bureaux de vote et 194 commissions électorales de district (CED) afin d'observer le suffrage, le dépouillement des votes et la transmission des résultats.

Constatations préliminaires

- Les élections législatives ukrainiennes du 22 juillet 2019 constituent une étape supplémentaire dans le développement permanent du processus démocratique en Ukraine. L'administration du scrutin des législatives a dénoté d'une plus grande complexité que celle des élections présidentielles, observée par Mission Canada, en raison d'un système alliant scrutin proportionnel plurinominal et scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le processus de gestion électorale a également pâti des échéances rapprochées imposées par le calendrier électoral anticipé qui ont imposé des délais très serrés à l'accomplissement des étapes nécessaires au processus électoral – dont l'enregistrement des candidats, l'impression des bulletins de vote et la formation des commissions électorales.
- Comme lors des élections présidentielles, qui se sont déroulées plus tôt dans l'année, la réussite de l'organisation de ce scrutin est d'autant plus remarquable qu'il s'est tenu dans un contexte d'agression étrangère en Ukraine, d'occupation de zones de son territoire et d'ingérence dans la politique intérieure ukrainienne par la Fédération de Russie. L'agression de la Fédération de Russie envers l'Ukraine a eu une portée tragique et éprouvante sur un nombre incalculable de familles ukrainiennes et entravé des millions d'Ukrainiens dans l'exercice plein et entier de leurs droits démocratiques.
- Comme lors des élections présidentielles et législatives de 2014, et des élections présidentielles qui se sont tenues plus tôt dans l'année, les citoyens ukrainiens résidant en Crimée et dans certaines zones des oblasts du Donetsk et de Luhansk ont été privés en grande partie de leur droit de participer au processus démocratique de leur pays lors de ces élections législatives de 2019, en raison de l'agression étrangère de la Fédération de Russie et de son occupation illégale de ces territoires.
- Étant donné le refus incessant de la Fédération de Russie de mettre un terme à des années d'occupation, d'invasion et d'agression, il est clair que l'un des plus grands défis des nouveaux Parlement et Gouvernement sera de continuer à défendre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.



- Les élections législatives se sont tenues dans un climat social de regain d'optimisme et d'espoir que les nouvelles autorités exécutives et législatives parviennent à répondre au désir de changement et à mettre en œuvre de vastes réformes.
- En dépit d'un climat de précipitation lors de la préparation de ces élections législatives, ressenti à tous les niveaux de la Commission électorale, toutes les commissions électorales de district (CED) et les commissions électorales de secteur (CES) ont été, pour la plupart, correctement établies et ont eu un fonctionnement normal. Des cas de fort taux de remplacement du personnel dans des CED et CES sont majoritairement imputables au fait que de nombreux partis politiques ont rapidement assigné des noms à des sièges en raison des délais très courts, et les ont ensuite remplacés par ceux de candidats bénéficiant d'une plus grande considération.
- La campagne électorale s'est déroulée dans un contexte concurrentiel, dynamique et pluraliste. La possibilité, en général, pour les partis et les candidats de faire librement campagne a contribué à l'avènement d'un environnement électoral propice à la conduite d'élections démocratiques. Toutefois, les principales caractéristiques et tendances ayant marqué les médias ukrainiens au cours des élections présidentielles de 2019 subsistent toujours : une forte concentration de la propriété des médias traditionnels aux échelles nationale et régionale restreint l'accès à une couverture équilibrée et aux informations relatives aux différents programmes et positionnements politiques. Cela constitue également un frein à l'entrée de nouvelles forces politiques dans le champ et polarise l'opinion publique autour de problématiques sociopolitiques clés.
- De manière générale, les services de maintien de l'ordre se sont avérés convenablement préparés à assurer la sécurité des élections. Mission Canada a relevé une bonne coopération entre les autorités policières et les ONG électorales nationales chargées de former la police dans son rôle de garant de la sécurité au cours des élections. Des actes de violence sporadiques ayant directement ou indirectement trait à la campagne ont eu lieu au cours de la campagne. Ces incidents n'étaient pas systémiques.
- Les allégations d'achat de voix se sont intensifiées à l'approche du jour du scrutin. Les interlocuteurs de Mission Canada ont souligné que le système électoral basé sur un scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMU) ouvrait la voie à des tentatives d'achats de votes par les candidats, étant donné qu'il suffit parfois d'un petit nombre de voix pour faire basculer l'élection dans le cadre de ce système.
- Des signalements pour utilisation abusive des ressources administratives ont été effectués tout le long de la campagne. Toutefois, ces incidents sont restés localisés et il n'appert pas que les institutions d'État aient fait l'objet d'une utilisation abusive centralisée afin d'exercer une influence sur le résultat de l'élection. L'absence généralisée d'ingérence des pouvoirs publics centraux dans ces cycles électoraux consécutifs constitue une évolution positive dans la politique électorale nationale.



- Les observateurs de Mission Canada ont relevé plus d'infractions et de violations à la loi électorale, aux procédures et aux règlements durant ces élections législatives que lors des présidentielles, en particulier dans le volet du SMU de la campagne.
- Même si le cadre réglementaire et la transparence des financements de campagne ont connu des améliorations au cours des récents cycles électoraux en Ukraine, en particulier avec l'introduction de règles relatives à la divulgation publique et les remboursements publics de la part des partis politiques, le financement des campagnes demeure généralement opaque et des allégations de dépenses effectuées en-dehors du cadre établi par la loi sont fréquentes
- Le rôle des nouveaux médias (en ligne) et des réseaux sociaux dans les activités liées à la campagne et la publicité électorale est en hausse, dont la prolifération de relations publiques négatives, de contenus négatifs non labellisés (*jeansa*) et de désinformation. La convocation anticipée des élections a pris par surprise les partis et candidats à l'élection dans les circonscriptions à mandat unique. La brièveté de la période de campagne électorale, les budgets publicitaires réduits, le développement de la société numérique et, en particulier, le succès de Volodymyr Zelenskyy au cours de la campagne présidentielle ont poussé de nombreux candidats à faire campagne en ligne afin de toucher leur électorat et discréditer leurs adversaires. Il sera donc nécessaire de porter une attention particulière à l'espace en ligne non-réglementé et aux médias en ligne en tant que sources d'information pertinente et instruments dans l'exercice d'une influence politique.
- Même si les activités cybernétiques malveillantes à l'encontre des systèmes et personnels électoraux demeurent une source de préoccupation, le volume de ces activités s'est avéré moins élevé que lors des élections présidentielles. Parallèlement, alors que l'infiltration de récits propagandistes et les activités d'influence en ligne se poursuivent, il faudra faire preuve d'une plus grande attention, afin de consolider l'espace national informationnel. Durant la courte durée qui s'est écoulée entre les cycles électoraux, les autorités ukrainiennes afférentes ont pu améliorer la préparation en termes de cyber-sécurité et maintenir une forte capacité opérationnelle.
- La situation déplorable des journalistes d'investigation ukrainiens et des activistes anti-corruption demeure très préoccupante en raison d'un fort taux d'intimidations et d'agressions physiques, dont certaines ayant parfois conduit à la mort.
- Les délais écourtés en raison de la convocation à des élections anticipées ont été à l'origine de nombreuses erreurs qui ont eu pour conséquence des processus bâclés et le non-respect des échéances. Dans de nombreux cas, le système électoral a semblé s'organiser dans la précipitation en raison de l'appel aux élections anticipées.
- Le taux de participation a été nettement plus faible ; contrairement à la participation de plus de 62% aux élections présidentielles, les élections législatives n'ont attiré que 49,84% de participants. La faible participation a été attribuée à un nombre de facteurs dont, mais pas seulement, les congés estivaux et une certaine lassitude chez les électeurs.



- Mission Canada salue la hausse du nombre de femmes figurant sur les listes de partis, ainsi que le fait que plusieurs partis soient parvenus avec succès à garantir une représentation paritaire entre les hommes et les femmes dans leurs rangs. Néanmoins, Mission Canada relève que le sujet de l'égalité des genres est resté inexistant dans les programmes politiques des partis et les campagnes des candidats. Il n'en demeure pas moins que l'absence de perspective sur l'équité entre les genres dans la vie publique ukrainienne et la faible représentation des femmes parmi les élus au Parlement signifient *in fine* que les femmes continueront à éprouver des difficultés à avoir un impact sur les lois et politiques du pays. En outre, la représentation féminine au Parlement ukrainien compte parmi les plus basses en Europe.
- Le Parlement sera majoritairement constitué sans la participation des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et des migrants internes. En dépit des réglementations de la CEC visant à faciliter l'enregistrement d'un lieu de vote temporaire pour les PDI et les migrants internes, ils demeurent pour l'essentiel marginalisés par le processus électoral. Des problèmes ayant trait aux critères d'enregistrement du lieu de résidence n'ont toujours pas trouvé de solution et constituent le principal obstacle à une participation pleine et entière.
- La communauté des Roms reste exclue du processus électoral et les obstacles à leur participation ne sont pas pris en compte.

Situation et contexte

Le 31 mars 2019 se sont tenues en Ukraine des élections présidentielles régulières au cours desquelles un deuxième tour a opposé Volodymyr Zelenskyy au président sortant, Petro Poroshenko. Le 21 avril, Volodymyr Zelenskyy a été élu Président de l'Ukraine avec 73,22% des voix. Le 20 mai 2019, M. Zelenskyy a été investi en tant sixième Président de l'Ukraine. Le 21 mai 2019, le Président Zelenskyy a signé un décret de dissolution du Parlement ukrainien fixant des élections législatives anticipées au 21 juillet 2019.

Ces élections ont eu lieu dans un contexte d'occupation illégale par la Fédération de Russie de la Crimée et d'un conflit dans l'Est de l'Ukraine. Suite à la Révolution de la Dignité (novembre 2013 – février 2014), la Fédération de Russie a envahi la République autonome de Crimée et procédé à son occupation illégale. Au printemps 2014, des épisodes de violence à grande échelle, provoqués et instigués par des unités des services de renseignement russes, ont éclaté dans les oblasts de Luhansk et du Donetsk, à l'Est du pays. S'en est suivie l'invasion des forces de l'armée régulière russe, avec l'appui de matériel d'armement militaire, en août 2014. Des zones des oblasts du Donetsk et de Luhansk demeurent encore sous occupation étrangère et des incidents violents et tirs d'artilleries ont lieu quotidiennement sur et autour de la ligne de contact. Plus de 13 000 personnes ont perdu la vie, près de 30 000 ont été plus ou moins gravement blessées et plus d'1,3 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

Depuis 2014, les autorités ukrainiennes ont appliqué une politique d'intégration accrue avec l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre une série de vastes réformes, avec plus ou moins de succès.



La constitutionnalité de l'acte de dissolution du Parlement par le Président Zelenskyy a été contestée devant la Cour constitutionnelle. Le 20 juin 2019, la Cour a confirmé la constitutionnalité du décret du Président Zelenskyy et, de ce fait, celle de la date du scrutin.

L'Ukraine jouit d'une société civile et d'une vie civique dynamiques et pluralistes. Les libertés fondamentales de parole, de réunion, d'association, d'expression, de pensée et de culte sont respectées et garanties sur le territoire ukrainien qui est sous le contrôle du gouvernement ukrainien. Les élections législatives se sont déroulées dans une atmosphère sociétale de regain d'optimisme et d'espoir que les nouvelles autorités exécutives et législatives répondent à un désir clair de changement et de mise en œuvre de vastes réformes.

C'est dans un contexte de menace existentielle étrangère s'exerçant sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, d'espoirs du peuple ukrainien en un avenir de paix et de prospérité et d'attente de la société que les responsables politiques tiennent leurs engagements de réformes, que les élections anticipées se sont tenues en Ukraine le 21 juillet 2019.

Cadre légal

Le cadre statutaire actuel est en grande partie en adéquation avec les standards démocratiques internationaux et repose principalement sur la Constitution de 1996, la Loi relative aux élections des représentants du peuple de l'Ukraine de 1999, la Loi relative à la Commission électorale centrale (CEC) et la Loi sur le Registre national des électeurs de 2001 (dans leurs versions amendées), ainsi que d'autres actes législatifs et leurs réglementations/résolutions afférentes (sous la désignation collective de « Lois relatives aux élections législatives »).

Les lois relatives aux élections législatives actuellement en vigueur demeurent pratiquement inchangées depuis les législatives ukrainiennes précédentes, en 2014. Le Parlement ukrainien (Verkhovna Rada) est constitué de 450 membres (« Députés du peuple » ou « Représentants parlementaires »), élus pour un mandat de cinq ans sur la base d'un suffrage universel, égalitaire et direct à bulletin secret. Les 450 députés sont élus selon deux méthodes : 1) 225 députés sont élus selon un scrutin proportionnel à partir d'une liste fermée portant sur une circonscription nationale unique et 2) les 225 autres députés sont élus lors d'un scrutin majoritaire uninominal à un tour. Cette méthode est appliquée en Ukraine sur la base de 225 circonscriptions à mandat unique. Toutefois, en raison du conflit appuyé par la Russie dans la région du Donbass (*i.e.* dans les zones des oblasts du Donetsk et de Luhansk qui échappent au contrôle du gouvernement ukrainien) et de l'occupation illégale de la République autonome de Crimée, 26 circonscriptions n'ont pas participé à l'élection, ce qui réduit le nombre des députés élus en vertu du scrutin uninominal majoritaire à 199.

Les élections régulières de la Verkhovna Rada se tiennent habituellement le dernier dimanche d'octobre dans la cinquième année du mandat du Parlement en activité. Les élections anticipées se déroulent dans les soixante jours suivant la publication du décret de dissolution du Parlement.

Dans de nombreux cas, le système électoral a semblé fonctionner dans la précipitation en raison de la convocation anticipée des élections. Ce phénomène a été amplifié par l'incertitude quant à la légitimité



du processus – qui n'a été complètement établie que le 20 juin (ne laissant qu'un mois pour mener campagne). Pour illustration, selon la Commission électorale centrale (CEC), 90% des inscriptions des candidats (3 083) ont été déposées au cours des cinq derniers jours. Les tribunaux ont examiné 131 affaires mettant en cause les inscriptions de candidats établies par la CEC. D'autres affaires impliquaient l'attribution par tirage au sort de l'ordre des partis sur les bulletins de vote et l'inclusion « à la dernière minute » d'un parti n'ayant pas participé au tirage. Imposer la tenue d'un autre tirage au sort aurait pu faire dérailler tout le processus électoral, mais, au final, les juges se sont rangés du côté de la CEC.

Même si l'adoption du Code électoral n'a pas eu de conséquence directe sur cette élection, son passage au Parlement au cours des dix jours précédant l'élection est digne d'être mentionné. Ce passage a été abondamment critiqué par les commentateurs, qui l'ont perçu comme un « coup » préélectoral, surtout si l'on tient compte du fait que les premiers amendements avaient été initiés il y a près de 10 ans, et de son inscription répétée à l'ordre du jour du Parlement en 2015. Il n'en demeure pas moins que le Code en soi porte de nombreuses dispositions positives, dont l'abolition du processus électoral basé sur les circonscriptions à mandat unique, considéré comme « ravagé par la fraude ». L'existence du Code actuel dépend de l'approbation du Président, laquelle est susceptible d'être ou ne pas être accordée. Quoi qu'il en soit, il existe un espoir que le Code insuffle des évolutions positives dans le processus électoral en Ukraine et serve de moteur au cheminement démocratique. C'est particulièrement le cas avec deux autres propositions de loi en attente devant faire l'objet d'un examen législatif :

1. La Proposition de loi n°6240, relative aux « amendements à certaines lois de l'Ukraine (concernant les droits électoraux des personnes déplacées à l'intérieur du pays et autres citoyens mobiles au sein du pays) », constitue une tentative de traiter de la problématique des droits électoraux des PDI. Malheureusement, ce projet de loi est toujours en attente d'une première lecture, même s'il a fait l'objet d'une inscription au Parlement le 27 mars 2017. Alors que d'autres tentatives de réforme du système électoral, en particulier à travers l'introduction du Code électoral mentionné ci-dessus, demeurent dans les limbes législatives, la réforme du système judiciaire a présidé à l'avènement de ce qui semble être des améliorations dans la gestion des affaires juridiques liées au processus électoral. Ainsi, l'introduction de la « Loi de l'Ukraine relative au système judiciaire et au statut des juges » de 2016 a éliminé la Haute Cour administrative au profit de la Cour administrative de cassation. Elle traite des affaires relatives aux processus électoraux, référendums et à la protection des droits politiques des citoyens. Les juges siégeant dans cette cour font l'objet d'une formation dédiée aux problématiques électorales, dont celles en provenance de la CEC.
2. La Proposition de loi n°8270, relative à « l'introduction d'amendements à certains actes législatifs d'Ukraine aux fins de renforcer la responsabilité en cas de violation de la loi électorale, tente de s'attaquer au système actuel de gestion des infractions à la loi électorale, jugé défaillant en raison de son absence de mécanismes d'application des sanctions. Celles-ci incluent, notamment, une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans pour bourrage des urnes, violation du secret du vote, prise illégale d'intérêt par un électeur pour action ou inaction dans le cadre de l'exercice de son droit de vote. Malheureusement, cette proposition de loi est toujours en attente d'une première lecture.



Refus de la CEC d'enregistrer des candidats ou des partis

L'un des points juridiques les plus litigieux observés par Mission Canada au cours de ces élections porte sur les exigences de domiciliation des candidats pour leur enregistrement. L'article 9 de la Loi relative aux élections des représentants du peuple de l'Ukraine dispose qu'un candidat doit avoir été « domicilié en Ukraine au cours des cinq années précédant le scrutin » pour être éligible à la députation. Malheureusement, les délais serrés et le manque d'autorité et de ressources de la CEC ont eu une incidence sur la vérification des informations directement fournies par les candidats ; la CEC a dû s'appuyer sur les informations apportées par les autres autorités gouvernementales et les candidats eux-mêmes. Il en a résulté un certain nombre d'affaires médiatisées :

- Le candidat Oleksandr Onyshchenko du Parti socialiste (ancien député du Parti des régions et négociant dans le secteur du pétrole et du gaz) a justifié son absence continue du territoire ukrainien par ses compétitions équestres en Espagne et sa crainte de persécutions politiques en Ukraine. Alors que le tribunal de première instance a obligé la CEC à inscrire le candidat, la cour d'appel l'a débouté en raison d'une absence de preuve substantielle. Cependant, M. Onyshchenko a de nouveau présenté une demande à la CEC, qui a de nouveau refusé son inscription. S'ensuivirent deux décisions de la cour, dont les deux instances décisionnaires ont entériné la décision de la CEC. Parallèlement, Mission Canada a été informée² que la Sixième cour administrative a obligé, pour la deuxième fois, la CEC à enregistrer M. Onyshchenko en raison de « faits nouveaux » indiquant qu'il « étudiait » dans une école d'équitation espagnole de juin 2016 à ce jour. La procédure en appel est en cours.
- La CEC a refusé d'inscrire A. Kliuyev (ancien secrétaire général de l'administration présidentielle sous le Président Yanukovych) et A. Sharii (journaliste aux positions anti-Ukrainiennes notoires) en raison de leur impossibilité à justifier d'une résidence permanente sur le territoire ukrainien au cours des 5 dernières années. Suite aux procédures d'appel, la cour de première instance a jugé que la CEC avait enfreint la loi en refusant de les inscrire et lui a ordonné de le faire. La cour de deuxième instance a partiellement donné raison à l'appel et a reconnu que la CEC n'avait pas mené un examen adéquat et complet des candidats. Le 2 juillet 2019, la CEC s'est conformée aux décisions judiciaires et a enregistré les candidats. Le lendemain, la CEC a annulé ces inscriptions sur la base d'informations supplémentaires, apportées par les autorités gouvernementales. D'autres demandes d'appel de Kliuyev et Sharii ont été rejetées.
- La CEC a annulé l'inscription de l'ancien premier adjoint au procureur général de l'Ukraine (sous le Président Yanukovych), Renat Kuzmin, également pour ne pas être parvenu à répondre à l'exigence des cinq années de résidence en Ukraine. La cour de première instance a jugé que la position de la CEC n'avait pas de fondement juridique et a pointé que les preuves apportées par les Services de sécurité de l'Ukraine concernant M. Kuzmin n'étaient que de nature « spéculative ». Cependant, cette décision a été annulée en appel.
- La CEC a annulé l'inscription d'Oleksandr Kunyskyj, un candidat du parti « Serviteur du peuple » (Sluha Narodu) à Kharkiv. Les preuves apportées au dossier indiquaient que le candidat avait été absent du territoire ukrainien pendant 264 jours consécutifs en 2015. M. Kunyskyj a également confirmé avoir obtenu la citoyenneté israélienne. Toutefois, la cour a déclaré la demande

²<https://www.slidstvo.info/news/predstavlyav-ukrajynu-na-kinnyh-zmahannyah-sud-dozvolyyv-onyschenku-balotuvatysya/>



irrecevable pour vice de forme et ne s'est dès lors pas intéressée à la question de la résidence. La décision a été maintenue en appel.

- Le parti « Mouvement des nouvelles forces de Mikheil Saakashvili » a fait appel avec succès de la décision de la CEC de refuser d'enregistrer sa liste de parti. Selon la cour, une erreur dans la date de la tenue de l'assemblée générale du parti ne peut pas constituer un motif à l'exclusion du parti du processus électoral. Ainsi, ce parti a été ajouté sur les bulletins de vote sous le numéro 22, après que le tirage au sort déterminant le classement des partis sur le bulletin a été effectué.

Au cours d'une séance spéciale d'information de 30 minutes le 19 juillet, la présidente de la CEC, Mme Slipachuk, a déclaré très préoccupantes les affaires mentionnées ci-dessus. Elle a déploré avoir fait l'objet de pressions politiques et administratives, de campagnes d'infox et de dénigrement de la CEC. Elle a incité la justice à traiter les dossiers électoraux de manière responsable. Elle a déclaré que la pratique des tribunaux de s'arroger les pouvoirs de la CEC et de contraindre la Commission à procéder à l'inscription de certains candidats n'était pas conforme à la législation ukrainienne. La Commission s'appuie sur les informations officielles mises à sa disposition par les autorités chargées de l'application et du maintien de la loi et ne dispose ni de l'autorité, ni des moyens nécessaires pour mener ses propres investigations afin de déterminer les lieux de résidence des candidats.

Irrégularités durant la campagne

Au cours de ce processus électoral pour les législatives, des allégations ont été formulées concernant des irrégularités de campagne portant sur l'usage abusif de ressources administratives, de contenus et placements problématiques d'affiches, de formes de diffamation et de financements de campagne à partir de fonds non électoraux, comme détaillé plus bas. Seulement deux de ces 15 plaintes ont partiellement été reçues par la cour, qui a reconnu l'illégalité du placement combiné d'un panneau publicitaire d'un parti politique aux côtés d'un panneau publicitaire.³

Au cours de la journée blanche (samedi 20 juillet), les observateurs de Mission Canada ont identifié de nombreuses infractions liées à des formes d'agitation politique sur de nombreuses chaînes télévisées, sur des panneaux d'affichage, sur les réseaux sociaux et, plus généralement, sur les médias en ligne. Ces infractions semblent systémiques et le fait de tous les grands partis et de nombreux candidats à des circonscriptions à mandat unique. Pour exemple, parmi les 866 infractions enregistrées par la police nationale ukrainienne, 711 ont été attribuées rien qu'à ce problème. Une situation similaire a pu être observée au cours des deux tours des élections présidentielles, ainsi que lors des élections précédentes.

À ce jour, le site internet du ministère de l'Intérieur recense et détaille 244 notifications d'achats de voix (depuis le 24 mai 2019) actuellement en cours d'examen. En outre, il existe au moins deux cas référencés où des électeurs ont fait l'objet de sollicitations monétaires et d'aides afin de devenir des « clones » de

³ Par exemple, dans le dossier n°620/1975/19, le parti « Serviteur du peuple » a porté plainte envers le chef du conseil municipal de Chernihiv et l'a accusé de faire campagne dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. La cour en a jugé autrement et a considéré que le maire était en vacances et n'était donc pas en train d'exercer ses fonctions. En outre, 68 protocoles administratifs ont été déposés auprès de la cour concernant l'absence d'informations obligatoires sur les panneaux d'affichage et leur positionnement inapproprié. Dans 33 de ces dossiers, la cour a distribué des amendes allant de 51 UAH à 384,2 UAH, ce qui ne saurait être considéré comme une sanction suffisante pour décourager des infractions semblables à l'avenir.



candidats à la députation ukrainienne. Des plaintes pour achats de vote ont également été formulées dans la circonscription n°148 contre le candidat auto-désigné Mukhtarov F.A. Selon les requérants, ce candidat aurait procédé à la rénovation du château d'eau et acheté des lits pour les crèches et écoles maternelles. Par ailleurs, il aurait acheté des ordinateurs pour l'administration locale du village de Semenivka, situé dans l'oblast de Poltavaska, et en aurait fait la publicité dans un message sur sa page Facebook. Toutefois, la cour n'a pas jugé recevables les preuves en ligne et a débouté les trois plaintes.

Décisions de la Cour concernant les listes électorales

Comme lors des élections présidentielles qui se sont tenues cette année, la principale raison de l'absence de certains électeurs sur les listes tenait à l'absence d'un lieu de domiciliation officiel. À ce jour, 110 dossiers ont été examinés par la cour et, pour la plupart, les tribunaux ont satisfait les requérants et ordonné leur inclusion sur les listes électorales.

Administration électorale

La Commission électorale centrale est responsable de l'organisation et de la tenue des élections en Ukraine. La CEC a établi 199 commissions électorales de district (CED) à travers le pays, à l'exception de la République autonome de Crimée, de la ville de Sébastopol (Sevastopol) et de certaines zones dans les régions du Donetsk et de Luhansk qui ne sont temporairement pas sous le contrôle du gouvernement de l'Ukraine. La CEC joue également le rôle de commission électorale pour la circonscription de l'étranger, qui comprend 102 Commissions électorales de secteurs (CES). Les CED sont chargées de la formation de l'ensemble des 29 886 CES – 28 637 bureaux de votes réguliers et 1 147 bureaux de vote spéciaux. Contrairement aux élections présidentielles, l'installation de bureaux de vote militaires spéciaux ne fait pas partie des exigences légales, c'est pourquoi aucun n'a été ouvert pour ces élections.

La CEC est un organisme public qui comprend 17 membres désignés par le Parlement pour un mandat renouvelable de sept ans. Ces membres, nommés par le Président, sont représentatifs des propositions formulées par les factions et groupes parlementaires de la Verkhovna Rada. La CEC est actuellement constituée de 16 commissaires, 9 femmes et 7 hommes, un siège est vacant en raison d'un manque de consensus politique autour de la dernière nomination. En mai 2019, la CEC s'est adressée au Président, Parlement et Gouvernement pour indiquer qu'en raison des contraintes de temps imposées par le caractère anticipé des élections législatives, il serait impossible pour l'administration électorale de mettre en œuvre les procédures de marché public requises, conformément aux dispositions de la législation sur les marchés publics.⁴ Le ministère du Développement économique et du Commerce a répondu en accordant à la CEC des modalités particulières pour se procurer des biens et des services.⁵

La CEC se réunit régulièrement en session ordinaire (c'est-à-dire une fois par jour, voire plus si nécessaire) ; ces réunions sont précédées par des pré-sessions à huis-clos. Les informations relatives à ces séances sont affichées sur le site internet officiel de la Commission. Le site internet met également à disposition le texte complet de toutes les résolutions émises par la CEC, ainsi que toutes les informations pertinentes au processus électoral. La Commission tient ses sessions de manière ouverte et accorde un

⁴ CEC, Résolution n°897, datée du 24 mai 2019.

⁵ Décret n°898 du ministère du Développement économique et du Commerce



accès sans restriction aux observateurs et aux médias ; dont la possibilité de regarder une diffusion en simultané de la séance sur le site internet. Mission Canada a observé que la CEC exécute ses fonctions de façon appropriée et transparente et qu'elle a répondu aux défis que présente l'organisation d'élections anticipées avec professionnalisme.

La CEC a enregistré un nombre total de 5 966 candidats et 22 partis aux élections législatives au cours du délai prévu par la législation allant du 24 mai au 25 juin.⁶ Un total de 137 candidats inscrits dans les circonscriptions à candidat unique, ainsi que 18 inscrits sur les listes de parti ont fait l'objet d'une annulation par la CEC. Ces annulations d'enregistrement ont résulté de l'impossibilité de ces candidats à répondre à l'exigence des cinq ans de résidence sur le territoire. D'autres rejets ont été motivés par l'absence des documents requis, une insuffisance de fonds ou l'inadmissibilité des moyens de paiement utilisés pour le dépôt des cautions électorales. Bien que la loi établisse clairement que les erreurs techniques et les omissions sur les demandes d'enregistrement des candidats ne devraient pas constituer des motifs de rejet,⁷ la non-présentation des documents requis constitue un argument légal pouvant motiver un refus de la CEC à procéder à l'enregistrement d'un candidat. Cela a donné lieu à certaines ambiguïtés juridiques. Dans sa décision, la Cour Suprême s'est saisie de la question et a apporté des directives claires, ce que Mission Canada juge comme une pratique positive.⁸

Listes électorales

Les listes électorales sont établies à partir des informations tirées du Registre national des électeurs, une base de données en ligne administrée par la CEC. Il est exploité par 27 organismes administratifs d'enregistrement et 759 organismes responsables de sa tenue (RMB). Mission Canada s'est rendue dans certains RMB dans chaque région et a émis une évaluation positive de leur performance. Les effectifs du registre des électeurs sont mis à jour à chaque fin de mois. Au 30 juin 2019, le nombre total des électeurs était de 35 550 428. En date du 15 juillet 2019 (date limite d'inscription pour cette élection), 280 922 électeurs avaient procédé à un changement temporaire d'adresse électorale, dont 65 016 issus de Crimée et des régions du Donetsk et de Luhansk. Parmi ceux ayant changé leur domiciliation électorale, 76% ont choisi un bureau de vote en-dehors de leur circonscription d'enregistrement. Cela limite leur vote à la liste pour la circonscription nationale, et ne leur donne accès qu'à un seul bulletin de vote. Suite à l'expérience des élections présidentielles de 2019, la CEC a simplifié les démarches de changement de résidence électorale. Auparavant, il fallait présenter des preuves motivant les raisons du changement de lieu (par ex. une lettre d'emploi, un bail pour un nouveau logement locatif etc.). Cette procédure a été simplifiée, l'électeur devant à présent envoyer une demande où figure une raison de nature plus générale, ainsi que ses papiers d'identité. Mission Canada estime que la simplification de ces formalités constitue une évolution positive.⁹

⁶ Candidats sur les listes de parti – 2 747, candidats aux circonscriptions à mandat unique – 3 083 (1 678 auto-désignés et 1 405 désignés par un parti).

⁷ Article 60 de la Loi de l'Ukraine sur la Commission électorale centrale.

⁸ Dossier n°855/154/19

⁹ Cette procédure simplifiée permet également aux personnes déplacées à l'intérieur du pays de voter lors de ces élections, voir la section dédiée aux PDI plus loin.



Formation des Commissions électorales de district (CED) et des Commissions électorales de secteur (CES)
La CEC a procédé à la constitution de 199 CED, disposant d'un maximum de 18 membres, dans le délai légal prescrit à échéance le 31 mai. Mission Canada n'a pas relevé de problème majeur dans la constitution des CED. À ce jour, le nombre total des commissaires s'élève à 3 553, dont environ 38% ayant déjà exercé un mandat en tant que membre de commission lors des élections présidentielles de 2019. 59% des commissaires sont des femmes. Selon les observations de Mission Canada, le taux de roulement des effectifs parmi les membres des CED oscille entre 30% et 50%.

En vertu de la législation, les partis politiques représentés au Parlement bénéficient automatiquement du statut de membre de CED et ont le droit de disposer d'un membre par parti. Les six partis actuellement constitués en groupes parlementaires Solidarité, Parti radical de Oleg Lyashko, Front populaire (Narodni Front), Union panukrainienne « Patrie » (Batkyvshchyna), Bloc d'opposition et Samopomitch (Auto-suffisance) ont exercé leur droit à avoir des candidats nommés au sein des CED. Les sièges restants ont été attribués via un système de tirage au sort auquel chaque parti a le droit de participer, dont ceux disposant déjà de représentants dans les CED. Dès lors, il s'en est suivi une surreprésentation des partis, avec deux membres par parti dans un nombre considérable de CED.

La CEC a veillé à une répartition proportionnelle des postes exécutifs au sein des CED en fonction des partis politiques, et des autres membres des CED. À ce jour, aucune affaire judiciaire contestant l'attribution des postes au sein de l'exécutif des CED n'a été relevée.

Mission Canada s'est rendue dans un total de 194 CED au cours du processus pré-électoral. Mission Canada n'a pas été en mesure de se rendre dans cinq CED (quatre dans l'oblast du Donetsk et une dans l'oblast de Luhansk)¹⁰ pour des raisons de sécurité, en particulier à cause de la présence de mines sur les routes, une trop grande proximité avec la ligne de contact et la possibilité d'essuyer des tirs d'artillerie.

Les observateurs de Mission Canada n'ont pas été en mesure de se rendre dans la CED 59, située à Mariinka dans l'oblast du Donetsk, pour des raisons de sécurité. Toutefois, Mission Canada a pu mener une conversation téléphonique avec la CED. Les membres de la CED ont informé Mission Canada qu'ils avaient présenté une demande formelle de déménagement de leurs locaux pour des raisons de sécurité auprès de la CEC, du Bureau du Président, du Cabinet, du Conseil régional de Mariinka et du Bureau de coordination Civilo-militaire de l'Oblast du Donetsk. Ses membres ont exprimé des préoccupations liées à une hausse des activités nocturnes dans la zone, heure à laquelle les CES sont supposées apporter leurs urnes et protocoles électoraux aux CED. Aucun plan d'urgence n'a été mis en place au cas où la zone deviendrait trop dangereuse pour que les membres des CES se rendent à la CED. Par ailleurs, la CES la plus éloignée se situe à 170 km de la CED. La CED a de nouveau exprimé ses craintes quant aux bons fonctionnement et déroulement de ses activités à Mariinka et formulé l'espoir de recevoir une réponse positive à sa demande de déménagement. Elle a également spécifié qu'en cas de déplacement géographique de la CED, les cinq CES de la zone seraient aussi déplacées.

Les CES ont été établies dans les temps, avant la date limite prescrite du 5 juillet 2019. Dans de nombreux cas, les CED ont dû faire face à un manque de candidats aux postes des CES en raison d'un certain nombre

¹⁰ Il s'agissait des CED 45 (Advivka), 51 (Zaitseve), 52 (Toretzsk), 59 (Mariinka) dans l'oblast du Donetsk et de la CED 105 (Schastya) dans l'oblast de Luhansk.



de facteurs, dont les vacances estivales et la brièveté du délai accordé pour préparer les élections. Mission Canada évalue globalement que les CES ont été instituées et ont mené leur activité sans difficulté et sans problème majeur.

Le centre de formation de la CEC a assuré la formation de 106 CED et 333 CES. Mission Canada a observé certaines sessions de formation et, en général, considère de manière positive l'organisation et la conduite des formations.

Contexte Électoral

La campagne des élections législatives s'est déroulée dans un contexte concurrentiel, dynamique et pluraliste. Vingt-deux partis ont enregistré des candidats sur les listes électorales pour le scrutin national proportionnel, près de 3 000 candidats se sont inscrits dans les 199 circonscriptions à mandat unique pour le scrutin uninominal majoritaire – 1 404 ont été désignés par des partis et 1 679 se sont auto-désignés.¹¹ Les électeurs ukrainiens disposaient d'un large choix pour exercer leur droit de vote parmi les partis et les candidats.

Les enjeux traditionnels majeurs préoccupant la population se trouvaient parmi les principaux thèmes de la campagne – coût de l'énergie, salaires, réduction de la pauvreté, retraites et accès aux services de santé. La question portant sur la meilleure façon de gérer l'agression de la Russie et restaurer la paix en Ukraine a été un thème majeur de la campagne. La lutte contre la corruption a également largement figuré dans les débats. L'introduction par le Président Zelenskyy d'un projet de loi le 11 juillet 2019 portant sur la prolongation de la « lustration » – l'interdiction d'occuper des postes officiels au sein du gouvernement – pour les officiels ayant travaillé au sein du gouvernement ukrainien de février 2014 à mai 2019 a été l'occasion de nombreux débats et discussions au cours de la campagne.¹² De nombreux interlocuteurs de Mission Canada ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la prolongation de la disposition sur la lustration.

L'une des principales équipes de campagne (Solidarité européenne) a fortement concentré son message et son discours autour des questions de politique étrangère. Le volet de l'élection consacré au scrutin majoritaire uninominal a permis aux candidats de faire campagne autour de problématiques locales, comme l'amélioration des infrastructures publiques (par ex. les routes, les écoles, etc.) et l'augmentation des fonds alloués aux services locaux.

Un autre thème émergent dans les campagnes de plusieurs partis a été le rejet de la classe politique dirigeante (*establishment*) du pays. Deux partis importants, Serviteur du peuple (Sluha Narodu) et Holos ont consacré une part non négligeable de leur discours de campagne à prôner un renouvellement total ou un renversement de la classe politique du pays. Ce thème était en contradiction avec la présence de nombreux candidats ayant une longue expérience dans la vie politique du pays, en particulier dans le cadre des scrutins portant sur les circonscriptions à candidat unique.

¹¹ Commission électorale centrale, <https://cvk.gov.ua/pls/vnd2019/wp032pt001f01=919.html>

¹² Projet de Loi n°10444, soumis au Parlement par le Président le 11 juillet 2019, http://w1.c1.rada.gov.ua/pls/zweb2/webproc4_1?pf3511=66202



Les campagnes des partis et des candidats au scrutin majoritaire uninominal à un tour se sont concentrées sur les méthodes traditionnelles comme l'affichage, l'installation de tentes de campagne, les rassemblements électoraux, la participation des politiciens à des émissions politiques sur des chaînes de radio et télévision locales et nationales – combinées à une présence accrue de certains partis et candidats sur les réseaux sociaux à des fins de campagne électorale – ainsi que le porte-à-porte. Dans certaines régions du pays, des débats ont été organisés entre les candidats.

Au cours de la période considérée pour ce rapport, les OLT de Mission Canada ont rencontré 204 équipes de campagne, des partis et des candidats aux circonscriptions à mandat unique. Les représentants de ces équipes ont témoigné de leur capacité à faire campagne librement et de l'absence généralisée de tentatives d'intimidation auprès des bénévoles et salariés. Ils ont souligné avoir pu bénéficier d'un accès aux médias pour y faire de la publicité, bien que certains aient parfois rencontré des formes de résistance problématiques de la part de certains médias à diffuser leur publicité. Par ailleurs, de nombreuses équipes ont déclaré que l'accès aux médias peut avoir un coût prohibitif.

Dans un nombre limité de cas, les interlocuteurs des équipes de campagne ont déclaré à Mission Canada que leurs bénévoles et membres avaient parfois été empêchés de distribuer des tracts et documents de campagne. Certaines équipes ont également fait état de leur difficulté à accéder à des panneaux d'affichage, selon eux pour des raisons politiques. Mission Canada a aussi noté une hausse des dégradations des panneaux d'affichage de campagne à mesure que le jour du scrutin approchait.

Mission Canada a remarqué la présence dans plusieurs circonscriptions à mandat unique de candidats dits « clones ». L'inscription de candidats « clones » – des candidats jouissant d'une présence limitée ou inexistante dans la campagne, mais ayant un nom identique ou similaire au candidat en tête de lice dans la circonscription à mandat unique – est une tactique visant à brouiller les cartes auprès des électeurs et retirer des voix au principal candidat.¹³ Les observateurs de Mission Canada ont également relevé des cas où des candidats non-affiliés à l'un des principaux partis de la campagne avaient recours à leurs codes de couleur, leur police typographique ou leurs symboles pour leur campagne dans une tentative apparente d'être associés à eux.¹⁴

Les candidats « clones » continuent de semer la confusion auprès des électeurs et à engorger le système judiciaire. Selon un certain nombre d'observateurs au sein d'ONG nationales, environ 161 clones ont été inscrits en tant que candidats au sein d'une circonscription à mandat unique. Seuls dix cas ayant fait l'objet d'un signalement ont été portés devant la cour. En outre, un certain nombre de candidats à une circonscription à mandat unique ont témoigné d'une prétendue parenté avec des partis, organisations caritatives, entreprises ou ONG portant un nom similaire au leur. L'objectif était de créer une fausse

¹³ Par exemple, dans la circonscription à mandat unique n°133 (Oblast d'Odesa) – parmi les 50 candidats, il y avait 4 candidats enregistrés sous le nom de « Baransky », 2 sous le nom de « Dmytruk » et 2 sous celui de « Tantsiura » ; dans la circonscription à mandat unique n°137 (Oblast d'Odesa) – parmi les 24 candidats, 3 « Honcharenko », 2 « Klymov » et 1 « Klimov » ; dans la circonscription à mandat unique n° 92 (Oblast de Kyiv) – parmi les 21 candidats, 4 « Hudzenko », 3 « Ferenets » ; dans la circonscription à mandat unique n°33 (Oblast de Dnipropetrovsk) – parmi les 19 candidats – 2 « Babenko », 2 « Lyadenko », 1 « Kolesnyk » et 1 « Kolesnik »

¹⁴ Par exemple – à Zaporizhia



impression de proximité avec un parti reconnu, en insinuant de manière fallacieuse qu'ils en étaient membres afin de rallier les voix d'électeurs mal informés. Une des ONG a recensé 93 candidats de ce type dont 86 proclamant être affiliés à « Slahu Narodu » (ou un « parti » et/ou une entité au nom similaire).

La capacité générale des partis et des candidats à faire campagne librement a contribué à la formation d'un environnement électoral propice à la tenue d'élections démocratiques.

Sécurité électorale

Les observateurs de Mission Canada ont rapporté en général que les autorités de maintien de l'ordre étaient convenablement préparées à garantir et assurer la sécurité et l'ordre au cours de la campagne électorale et le jour du scrutin. Les observateurs dans plusieurs oblasts, et en particulier OPORA, ont relevé une bonne coopération entre les autorités de maintien de l'ordre et les ONG électorales nationales chargées de former la police dans son rôle de garant de la sécurité durant les élections.

Au cours des élections législatives, le ministère de l'Intérieur a de nouveau activé le système d'information analytique « Vybory 2019 ». Il s'agit d'une ressource en ligne publiant des informations sur les irrégularités électorales (de nature administrative et pénale) faisant l'objet d'enquêtes en cours et permettant aux parties intéressées de suivre leur progression dans un effort bienvenu de plus grande transparence et de plus grande facilité d'accès aux données.

Dans plusieurs oblasts,¹⁵ les autorités de maintien de l'ordre ont rapporté à Mission Canada une hausse significative des alertes à la bombe au cours de la campagne électorale. Selon les agences responsables de la sécurité qu'a rencontrées Mission Canada, de telles alertes proviennent de sources en ligne au niveau national et international et ont pour but de perturber le processus électoral.

Des épisodes de violence sporadique en lien direct ou indirect avec l'élection ont été recensés au cours de la campagne.¹⁶ Ces incidents n'étaient pas systémiques. Tout le long de la campagne, les observateurs de Mission Canada dans de nombreux oblasts ont signalé des dégâts sur des tentes et des véhicules de campagne, des actes de vandalisme dans les bureaux des équipes de campagne et des tentatives présumées d'intimidation dirigées à l'encontre des membres et bénévoles des campagnes.

Durant le jour du scrutin, les autorités ont assuré l'ordre et la sécurité dans toutes les régions dans lesquelles le vote a pris place.

¹⁵ Par exemple – les oblasts de Kharkiv, Rivne, Mykolaiv

¹⁶ Le 16 juillet, un candidat dans l'oblast de Mykolaiv est décédé d'une blessure par balle. La police a déclaré orienter son enquête vers un suicide. Dans l'oblast de Zhytomyr, un candidat a déclaré avoir reçu de la farine alors qu'il allait à la rencontre de ses électeurs. A Kyiv, le 13 juillet, le siège d'une chaîne de télévision a fait l'objet d'une attaque à la grenade. Personne n'a été blessé et les services de sécurité ukrainiens ont ouvert une enquête pour acte terroriste. Le 14 juillet, un candidat à Khmelnytsk aurait été attaqué et poignardé – au cours d'un entretien avec Mission Canada, il a accusé l'un de ses adversaires d'avoir commandité l'attaque présumée. En réponse, son adversaire a fait une déclaration publique, affirmant que l'attaque avait été fabriquée de toutes pièces par le premier candidat afin de le discréditer. Le 9 juillet, un candidat a essuyé des tirs de gaz lacrymogène dans la ville de Kyiv. Le 10 juillet, la police a déclaré avoir placé un suspect en détention. Le 16 juillet, la police a rapporté qu'un candidat à Rivne avait trouvé une grenade attachée à la poignée de la porte de sa voiture et que les vitres de sa voiture avaient été vandalisées.



Rassemblements de campagne.

Mission Canada a observé et émis des conclusions sur 34 rassemblements de campagne au cours de la période électorale. Dans tous les cas observés, les autorités de maintien de l'ordre se sont comportées convenablement. Il y a eu un incident répertorié de violence limitée (bousculade) entre les soutiens d'un parti et des contre-manifestants. Aucun incident d'incitation à la violence ou de discours haineux ou de rhétorique incendiaire n'a été observé. Dans de nombreux cas, les rassemblements de campagne étaient organisés en conjonction de concerts ou spectacles.

Achat de vote

Les allégations d'achats de voix par les interlocuteurs en provenance des équipes de campagne ont augmenté à mesure que la date du scrutin approchait. Ces déclarations ont été formulées dans la plupart des régions du pays. Dans l'oblast du Donetsk (ville de Mariupol), Mission Canada a pu observer ce qui semblerait avoir été une tentative indirecte d'achat de suffrages ; à l'issue d'un événement organisé par l'équipe de campagne d'un candidat, des denrées alimentaires ont été distribuées en cadeau aux participants. Les autorités judiciaires ont ouvert plusieurs dizaines d'enquêtes portant sur des tentatives présumées d'achat de voix au cours de la campagne électorale.

Les interlocuteurs rencontrés par Mission Canada ont souligné que le volet majoritaire uninominal à un tour du scrutin encourage les candidats à exercer une influence sur les électeurs à travers des achats de votes directs ou indirects – étant donné que, dans de nombreux cas, il suffit d'un petit nombre de voix pour faire basculer l'élection

Ressources administratives

La plupart des allégations concernant l'usage abusif des ressources administratives émises auprès de Mission Canada se concentraient sur les ressources municipales dans le cadre des campagnes,¹⁷ des candidats arguant que la mise en œuvre de certains projets de travaux publics était le fait de tel ou tel candidat. D'autres exemples soulèvent des problématiques d'usage de fonds publics pour l'affichage et d'autres formes de publicité de campagne.¹⁸ Certaines allégations font aussi état de l'usage de ressources locales et municipales dans le cadre de l'organisation d'événements au cours desquels un candidat a fait campagne.¹⁹

Au cours de la période électorale, l'usage abusif des ressources administratives est apparu comme un phénomène au niveau local. Il n'y a eu aucune indication d'utilisation frauduleuse des ressources de l'État à grande échelle et de manière centralisée afin d'influencer les résultats des élections. La non-ingérence générale des pouvoirs publics dans la campagne électorale constitue une évolution positive qui perdure dans les politiques électorales ukrainiennes et déjà observée au cours des élections présidentielles et législatives de 2014, ainsi que lors des élections présidentielles de cette année.

¹⁷ Par exemple, dans les oblasts de Mykolaïv et Kyïv

¹⁸ Par exemple, dans l'oblast de Rivne

¹⁹ Par exemple, dans l'oblast de Kyïv



Financement de campagne

Le financement des campagnes électorales législatives est principalement régi par la Loi relative aux élections des représentants du peuple de l'Ukraine. Les partis politiques ayant enregistré leur liste dans le scrutin proportionnel et les candidats s'étant inscrits dans le cadre du scrutin majoritaire uninominal à un tour doivent ouvrir un compte de campagne à partir duquel ils sont tenus de tirer leurs dépenses de campagne. Les fonds électoraux des partis sont plafonnés à 90 000 fois le salaire minimum, ce qui portait le montant pour ces élections à environ 370 000 000 d'UAH (environ 14,5 millions de dollars US). Le compte de campagne d'un candidat à une circonscription à mandat unique est plafonné à 4 000 fois le salaire minimum, soit environ 16 500 000 d'UAH (environ 650 000 dollars US).²⁰

Les partis et candidats doivent nommer un gestionnaire du compte de campagne et les dépenses liées à la campagne ne peuvent pas faire l'objet d'une compensation monétaire. Cinq jours avant le scrutin, le directeur du compte de campagne du parti doit fournir un rapport financier intermédiaire à l'Agence nationale pour la prévention de la corruption (NACP) et la CEC ; le directeur du compte de campagne d'un candidat doit fournir un rapport financier intermédiaire huit jours avant le scrutin au parti qui a nommé le candidat (à moins que le/a candidat/e ait été auto-désigné/e) et à la CED afférente. Quinze jours après le scrutin, le rapport financier final, établi par le parti, doit être envoyé à la NACP et la CEC ; celui des candidats aux circonscriptions à mandat unique doit être rendu sept jours après le scrutin. Les CED, la CEC et la NACP ont pour charge de vérifier ces rapports – les infractions ou non-conformités avérées sont susceptibles de faire l'objet d'amendes ou de suspension de financement public pour le parti impliqué. Les rapports sont rendus publics par les institutions auxquelles ils ont été envoyés.²¹

Des personnes physiques peuvent faire un don allant jusqu'à 400 fois le salaire minimum (environ 1,6 million d'UAH, soit 64 000 dollars US) à un parti politique ou un candidat : les personnes morales peuvent faire un don d'un montant allant jusqu'à deux fois cette somme (environ 3,2 millions d'UAH, soient 128 000 dollars US).²² Les candidats peuvent également avoir recours à leurs propres deniers pour financer leur campagne. Il n'y a pas de limite au montant des fonds propres dont un candidat souhaiterait faire don à sa propre campagne.

Les partis nationaux sont éligibles à un remboursement des dépenses de campagne à partir du budget de l'État s'ils dépassent le seuil permettant de siéger au Parlement (5% des voix).²³

Selon les déclarations déposées par les partis, les huit équipes de campagne ci-dessous ont engagé les plus grosses dépenses de campagne en date du 10 juillet, la plus grosse part des dépenses étant consacrées au budget publicitaire dans les médias.

²⁰ Loi relative aux élections des représentants du peuple, article 48, alinéa 1

²¹ Loi relative aux élections des représentants du peuple, article 49, alinéas 5-7

²² Loi relative aux élections des représentants du peuple, article 15

²³ Loi relative aux élections des représentants du peuple, articles 17-4



Parti	Dépenses (en millions d'UAH)	% des dépenses en publicité dans les médias
Serviteur du peuple (Sluha Narodu)	96,9	81,60%
Parti radical	72,9	95,70%
Holos	71,6	75,60%
Stratégie ukrainienne (Ukrains'ka Strategiiia) de Volodymyr Groysman	61,2	78,90%
Bloc d'opposition	54,9	70,90%
Solidarité Européenne	47,2	81,60%
Plateforme d'opposition – Pour la vie (Oposytsiina Platforma Za Zhittia)	38,6	73,10%
Union Panukrainienne « Patrie » (Batkyvshchyna Party)	35	93,40%

Bien que la transparence et le cadre réglementaire des financements de campagnes ait connu des améliorations au cours des récents cycles d'élections en Ukraine, en particulier à travers l'introduction des règles de divulgation et de remboursement publics des partis politiques, plusieurs interlocuteurs de Mission Canada ont continué de pointer une certaine opacité des financements de campagne. Des allégations que des dépenses sont effectuées en-dehors du cadre imposé par la loi sont régulièrement avancées. Afin de poursuivre la consolidation des institutions démocratiques de l'Ukraine, le cadre réglementaire pour les financements de campagne devrait faire l'objet de nouvelles réformes et les sanctions en cas d'infractions aux règles de financement des campagnes devraient être renforcées.

Observateurs nationaux

La Loi relative aux élections des représentants du peuple de l'Ukraine autorise les organisations non-gouvernementales, dont la charte prévoit l'observation des élections, à enregistrer des observateurs pour les élections législatives.²⁴ 163 organisations non-gouvernementales se sont enregistrées afin d'observer ces élections parlementaires. Cela représente un nombre en hausse par rapport aux élections législatives de 2014, alors que 37 organisations s'étaient inscrites ; ce nombre a donc été multiplié par plus de quatre. Parmi les 163 organisations immatriculées, 77 ont déclaré n'avoir aucun observateur et 81 ont déclaré un ou plusieurs observateurs. Au total, on recense l'enregistrement de 23 837 observateurs issus d'organisations non-gouvernementales.²⁵

²⁴ Loi relative aux élections des représentants du peuple, article 78, alinéa 2

²⁵ <https://cvk.gov.ua/pls/vnd2019/wp141pt001f01=919.html>



Une analyse de ces organisations par OPORA a montré que 43 de ces 163 organisations se sont immatriculées auprès du ministère de la Justice en 2019. Par ailleurs, plusieurs organisations semblent disposer d'une forme d'appartenance politique, auprès d'un parti ou d'un candidat spécifique.²⁶ Comme lors des élections présidentielles de 2019, alors qu'une multiplicité d'organisations se sont enregistrées pour observer les élections, des craintes ont été soulevées quant à l'impartialité de certaines d'entre elles. Des inquiétudes ont également été formulées que le nombre relativement important d'observateurs nationaux puisse contribuer à une forme de surpopulation le jour du scrutin, perturbant ainsi le bon fonctionnement des CES. Mission Canada n'a pas observé ce défi durant la tenue du scrutin.

Participation des femmes dans l'élection et problématiques de genre

Mission Canada a relevé que dans le cadre de ces élections, le nombre de femmes députées sera certainement en augmentation et atteindra son chiffre le plus élevé, environ 70, comparé à 51 lors de la Huitième législature du Parlement. Néanmoins, il faut souligner qu'au moment de la dissolution, l'Ukraine avait la plus faible représentation féminine au sein de son Parlement parmi les pays d'Europe (11,6%) et, une fois élu, son Parlement demeurera l'un des plus faiblement représentatifs en Europe.

Plusieurs partis, dont Serviteur du peuple (Sluha Narodu), Samopomich (Autosuffisance), et Stratégie ukrainienne, ont fait des efforts afin de garantir une meilleure représentation paritaire hommes-femmes au sein de leur liste, répondant ainsi à l'exigence de 30% du quota lié au genre (selon l'article 8, alinéa 10 de la Loi sur les partis politiques de l'Ukraine). D'autres partis, dont le Parti radical d'Oleh Lyashko (42%), le Bloc d'opposition (38%), et Plateforme d'opposition – Pour la vie (Oposytiina Platforma Za Zhittia) (33%) ont aussi satisfait aux exigences du quota sur leur liste. Toutefois, ils n'ont pas rempli le critère lié au genre dans le classement des vingt premiers noms sur leurs listes respectives.²⁷ Ainsi, en dépit du respect du quota de 30% de femmes au sein de la liste dans sa globalité, seuls 10% des représentants de Plateforme d'opposition – Pour la vie (Oposytiina Platforma Za Zhittia) qui siégeront au Parlement seront des femmes.

En revanche, même si Holos et Solidarité européenne (Europeiska Solidarnist') sont restés légèrement en deça du quota sur leur liste (avec respectivement 28% et 29%), ces deux partis ont fait figurer un nombre non négligeable de femmes parmi leurs 20 premiers candidats (respectivement 40% et 35%). Avec Sluha Narodu (Serviteur du peuple) (25%), ces partis permettront d'accroître la représentativité des femmes au sein du Parlement.²⁸

²⁶ OPORA. *Who will be observing the parliamentary election?* [Qui observera les élections législatives ?] 4 juillet 2019, https://www.oporaua.org/article/vybory/parlamentski-vybory/parlamentski-vybory-2019/fake_observers_2019

²⁷ Plateforme d'opposition – Pour la vie et le Bloc d'opposition ont deux femmes parmi leurs 20 premiers noms, ce qui représente 10% de femmes, alors que le Parti radical d'Oleh Lyashko en a 20%. Svoboda n'avait aucune femme dans les 20 premiers noms de sa liste.

²⁸ Pour les dix premiers, Samopomich (Autosuffisance) arrive en tête avec 60% sur sa liste, suivi par Holos (Voix) avec 50% et Europeiska Solidarnist (Solidarité européenne) avec 40%. Sluha Narodu (Serviteur du peuple) a 30% de ses femmes parmi les dix premiers noms, Batkivshchyna (Union Panukrainienne « Patrie ») n'a pas répondu aux exigences du quota de genre sur sa liste de parti.



Aucun des partis qui siègera au Parlement n'aura répondu aux exigences du quota en ce qui concerne les candidats aux circonscriptions à mandat unique.²⁹ Seul un total de 15% de tous les candidats à cette élection étaient des femmes. Les candidates féminines au scrutin majoritaire ont déclaré à Mission Canada que leurs collègues masculins faisant campagne dans d'autres circonscriptions bénéficiaient de meilleurs financements et d'un plus grand soutien du parti qu'ils représentaient. Les candidates indépendantes ont témoigné de difficultés à lever des fonds pour leurs campagnes, déclarant que les donateurs préféraient soutenir des candidats masculins, souvent en raison de leurs liens avec les élites économiques et politiques locales, des voies et moyens généralement inaccessibles aux femmes.

Les candidates (à la fois en indépendant ou apparentées à un parti) ont également évoqué des difficultés à surmonter des stéréotypes liés au genre, exprimant leur frustration d'être jugées sur leur apparence physique et leurs tenues plutôt que sur leurs compétences, savoir-faire et expérience. Elles ont relevé que les électeurs et les électrices étaient moins susceptibles de voter pour une femme en raison de préjugés sociaux selon lesquels les femmes seraient moins aptes à disposer des qualités de leadership nécessaires dans le cadre d'une vie publique. Seules deux candidates ont remporté un siège sur les 199 éligibles lors du scrutin majoritaire uninominal à un tour de 2014 et les derniers résultats indiquent qu'il est peu probable que beaucoup de femmes viennent augmenter ce nombre à l'issue de ce scrutin. Dans 25 circonscriptions à mandat unique, il n'y avait aucune candidature féminine.

Comme lors des élections présidentielles, les problématiques de genre ont été absentes des préoccupations des partis politiques et des candidats à ces élections. Sluha Narodu (Serviteur du peuple) et Europeiska Solidarnist (Solidarité européenne) ont tous deux déclaré à Mission Canada que leur programme de parti incluait « l'égalité hommes-femmes », mais aucun des deux partis n'a élaboré de politique portant sur le genre au-delà de cela. Holos (Voix), en revanche, a reconnu auprès de Mission Canada ne pas avoir inclus de section sur le genre dans son programme politique, ses membres ont déclaré que cela ne dénote pas d'une absence d'engagement du parti envers la lutte pour l'égalité des genres, mais plutôt du besoin du parti de se développer davantage. Ni le parti Batkyvshchyna (Union Panukrainienne « Patrie »), ni Oposytsiina Platforma Za Zhittia (Plateforme d'opposition – Pour la vie) n'ont lancé un appel explicite à plus d'égalité entre les genres.

Mission Canada relève que la participation des femmes dans l'administration électorale a connu une légère augmentation (59% des membres des CED étaient des femmes lors des élections législatives, comparés à 57% pour les présidentielles de 2019), mais dans l'ensemble, la participation des femmes au sein du processus électoral reste faible. En dépit de cette hausse nominale, l'Ukraine se situe bien en deça des moyennes européennes et mondiales en termes de représentation féminine au Parlement (respectivement 28.5% et 24%). *In fine*, sans un plus fort taux de participation des femmes en politique, il sera difficile pour l'Ukraine de pleinement réaliser son potentiel.

²⁹ Holos a le plus fort taux avec 29% de candidates, suivi par Europeiska Solidarnist ((Solidarité européenne) avec 19%, Serviteur du peuple (17%), Batkyvshchyna (15%), et Plateforme d'opposition – Pour la vie (10%).



Participation des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et des travailleurs migrants internes

Les PDI résidant toujours dans les territoires occupés des oblasts du Donetsk et de Luhansk, ainsi que les citoyens vivant sur le territoire annexé de la Crimée ont été touchés de manière disproportionnée par les difficultés liées à l'exercice de leur droit de vote et leur taux de participation en a pâti, atteignant une moyenne très basse. 1.4 million de PDI sont enregistrées comme telles en Ukraine, dont 1 177 469 jouissant du droit de vote.³⁰ Le conflit en cours dans les oblasts de Donetsk et de Luhansk, situés à l'Est du pays, ainsi que l'annexion de la Crimée ont eu pour conséquence de placer la majorité des PDI en marge du processus électoral, les empêchant de participer aux scrutins uninominaux majoritaires puisqu'ils sont encore enregistrés sur les listes électorales de ces territoires.³¹ Inscrire une adresse temporaire pour voter sans changer son adresse électorale permet à ceux résidant ailleurs qu'à leur adresse permanente de voter pour les listes du scrutin proportionnel, mais pas pour le scrutin uninominal majoritaire. Dès lors, Mission Canada en conclut que les PDI et les migrants en interne ne sont que partiellement parties prenantes à ces élections.

Bien que les réglementations de la CEC aient contribué à faciliter le changement temporaire de leur lieu de vote pour les PDI et migrants en interne, afin qu'ils puissent participer au processus électoral de 2019,³² en date du 15 juillet, jour de clôture des inscriptions, parmi les 280 922 électeurs ayant modifié leur lieu de vote, seuls 47 016 (16,7%) étaient des PDI.³³ Au total, seuls 3,9% des PDI inscrites ont enregistré un changement temporaire de lieu de vote pour ces élections.³⁴

Mission Canada n'a observé qu'un petit nombre de personnes dans les files d'attente pour changer la domiciliation électorale lors de la dernière semaine précédant la fin de l'enregistrement. Pour comparaison, lors des deux tours des élections présidentielles, il fallait patienter parfois plusieurs heures dans les files d'attente à travers le pays. Les interlocuteurs font état de plusieurs raisons pour expliquer cela dont les vacances d'été, une certaine lassitude des électeurs et un intérêt plus faible pour les élections

³⁰ Ce nombre représente environ 4% du nombre total d'électeurs en Ukraine.

³¹ 11 CED ont une partie de leur frontière géographique située dans une zone qui ne se situe pas sous le contrôle du gouvernement. Si une PDI change temporairement son adresse électorale dans la même circonscription que son lieu de vote temporaire, elle a le droit de voter à la fois à la proportionnelle pour la liste de parti et au scrutin uninominal majoritaire pour les sièges à mandat unique

³² La règle n°129 de la CEC datée du 5 septembre 2018 autorise l'enregistrement sur la seule base du passeport intérieur pour les PDI. La règle n°893 de la CEC, datée du 23 mai 2019, a homogénéisé les exigences d'enregistrement pour tous les autres Ukrainiens du pays qui ne demeurent actuellement pas sur leur lieu de résidence permanente.

³³ Données issues de sources publiées et non-publiées du Registre national des électeurs. Parmi elles, le plus grand nombre se situait dans l'oblast du Donetsk, avec 42 578, mais seuls 20% étaient des PDI et des résidents dans les territoires occupés. Le nombre total de résidents dans l'oblast de Luhansk qui ont procédé à un changement temporaire de lieu de vote était de 19 829, mais seuls 17% étaient des PDI et des résidents dans les territoires occupés (3 352).

³⁴ Ces chiffres représentent toutes les personnes ayant temporairement modifié leur lieu de vote dans les oblasts de Luhansk et du Donetsk. Selon le Registre national des électeurs, il n'est pas possible de déterminer à partir des registres officiels le véritable nombre des PDI ayant modifié leur adresse électorale dans ces deux oblasts, étant donné qu'elles n'ont pas à montrer leur certificat de PDI lors de l'enregistrement. Le Groupe d'Influence, un groupe de défense des droits des PDI, a calculé que le pourcentage de personnes ayant un enregistrement dans les territoires occupés était de 3,9%.



législatives chez les PDI et les personnes n'étant pas en mesure de voter dans le cadre du scrutin uninominal majoritaire. Plusieurs PDI ont exprimé leurs déception et frustration auprès de Mission Canada quant à leur incapacité à voter pour un candidat dans le cadre du scrutin pour les circonscriptions à mandat unique.

Mission Canada a observé une absence de cohérence concernant les politiques d'éducation du public quant aux procédures d'enregistrement. Certains registres des électeurs conjointement avec les administrations locales se sont activement impliqués dans la communication des informations relatives à l'enregistrement électoral (par exemple, sur Facebook, dans les journaux locaux, en collant des affiches dans les bâtiments officiels) afin d'en assurer la large diffusion. D'autres bureaux du registre des électeurs ont déclaré que cela relevait de la responsabilité de la CEC, ou que les renseignements étaient largement disponibles en ligne et qu'il n'y avait plus lieu de fournir des informations supplémentaires, ou que les Ukrainiens étaient suffisamment informés de leurs droits électoraux et qu'il n'était pas nécessaire de mettre en œuvre plus de mesures éducatives.

La faible participation des PDI à ces élections peut en partie être attribuée à une absence d'émancipation électorale. Cela souligne le besoin de changements profonds concernant les problématiques d'enregistrement. Mission Canada note que le Code électoral, adopté par le Parlement le 11 juillet, n'incluait aucune des dispositions prévues dans la proposition de loi n°6240 relative à la protection des droits électoraux des PDI et des migrants en interne.

Participation des minorités

Les interlocuteurs de Mission Canada dans tous les oblasts, dont les candidats, partis politiques, agents électoraux, personnels municipaux et, régionaux ainsi que les communautés minoritaires elles-mêmes, l'ont informé qu'il n'existait pas d'obstacle officiel à leur participation dans les élections parlementaires. La seule exception était la communauté des Roms, qui demeure la minorité la plus marginalisée en Ukraine. Une absence de documentation officielle, un faible taux d'alphabétisation en raison d'un accès restreint à l'éducation et la faible préoccupation dont témoignent les autorités de l'État et les partis politiques envers les conditions socio-économiques auxquelles sont confrontées de nombreuses communautés de Roms ont tous contribué à leur faible participation au processus électoral.

Les groupes minoritaires ont aussi confié que les candidats et les partis n'avaient fait aucun effort de sensibilisation aux problématiques auxquelles leurs communautés étaient confrontées ou pour solliciter leur soutien. Cela s'explique certainement en partie par le fait que leur nombre est trop insignifiant statistiquement pour peser sur les perspectives électorales des candidats, mais aussi par le fait que les candidats, partis politiques et responsables des administrations expriment le point de vue que les minorités ne constituent qu'une partie de la société ukrainienne dans son ensemble, et ne devraient pas faire l'objet d'un traitement différencié. Cette attitude est aussi en lien avec la guerre en cours et le besoin des Ukrainiens de se rassembler et se constituer en un pays uni.

Les problématiques liées aux minorités étaient aussi visiblement absentes de la campagne, ainsi que des programmes des partis politiques, à l'exception de Plateforme d'opposition – Pour la vie. Ce parti a fait campagne autour des droits linguistiques des minorités, dont le droit des étudiants de suivre des cursus



dans leur langue maternelle. Ils ont également demandé l'abolition de la Loi de 2017 relative à l'éducation et à la langue, dont l'entrée en application date du 16 juillet 2019.

Certains dirigeants des minorités, dont les minorités grecques et hongroises, ont enjoint leurs communautés à voter pour les candidats issus de leur cercle ou pour ceux qui leur semblaient les plus à même de répondre aux besoins de leur communauté. D'autres groupes minoritaires, dont les Juifs et les communautés LGBTQ, ont déclaré que la politique ressort du domaine privé et que leurs communautés soutenaient des partis politiques et candidats divers.

Au cours des élections présidentielles de 2019, la communauté des Tatars de Crimée a été enjointe par ses dirigeants à soutenir Petro Poroshenko. En outre, des représentants de cette communauté se sont présentés aux élections législatives de 2014 sous la bannière de son parti. Pour ces élections, les candidats tatars de Crimée étaient affiliés à divers partis, dont Solidarité européenne, Holos, Force et honneur (Sila I Chest'), dans le cadre d'une stratégie visant à assurer une meilleure représentation des Tatars de Crimée au sein du Parlement, selon les dires des membres de cette communauté.

La fermeture récente de 15 CES dans l'oblast du Donetsk, dans la zone autour de Mariupol, en raison de craintes sécuritaires, a eu un impact négatif sur la capacité de la communauté grecque à exercer pleinement ses droits électoraux dans le cadre de ces élections.³⁵ Selon le chef de la Fédération des Grecs d'Ukraine, 85% des citoyens ukrainiens ayant des origines grecques vivent à Mariupol ou dans la région alentour. Mission Canada remarque que ces CES étaient ouvertes durant les deux tours des élections présidentielles.

Le 9 juillet 2019, le Conseil des Églises d'Ukraine et des organisations religieuses (l'organisation religieuse exerçant la plus grande influence dans le pays) a publié sur son site internet une liste de 6 questions, envoyée à tous les partis politiques, déclarant qu'il était important pour l'électorat de connaître la position de chaque candidat sur plusieurs questions avant le jour du scrutin. L'une des questions portaient sur les relations entre personnes du même sexe et sur le genre : « votre parti politique peut-il garantir la fin de la promotion des relations et partenariats entre personnes du même sexe et l'idéologie de genre qui déforme la compréhension des concepts de genre, mariage, famille (dont le refus de ratifier la convention d'Istanbul et ne fait pas non plus la promotion publique des relations entre personnes du même sexe et du mouvement transgenre) au niveau de l'État ? »³⁶

Mission Canada a observé que de nombreux bureaux de vote n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite en raison de leur localisation dans une salle située dans les étages de bâtiments sans ascenseurs, et ayant un espace restreint ne permettant pas de bien manœuvrer des fauteuils roulants.

³⁵ Selon le dirigeant de la Fédération grecque d'Ukraine, ces fermetures ont eu un impact sur 6 000 électeurs dans cinq villages grecs.

³⁶ Le 17 juillet 2019, lors de la dernière mise à jour par le Conseil de son site internet, seuls 4 partis avaient répondu (Samopomich, Position citoyenne, Stratégie ukrainienne et Justice sociale). Samopomich a affirmé son engagement à défendre les « principes de la moralité chrétienne », citant la Bible. Position citoyenne a déclaré qu'elle était « catégoriquement contre toute discrimination et violence envers les communautés LGBT... Parallèlement, en étant favorables aux valeurs traditionnelles familiales, nous refusons l'idée de promouvoir les relations entre personnes du même sexe au niveau de l'État ».



Ces difficultés ont été atténuées par la mise en place de bureaux de vote mobiles, ce qui est une exigence légale. Mission Canada a également observé des difficultés chez les électeurs malvoyants à lire les bulletins de vote.³⁷

Contexte médiatique et informationnel

Contexte médiatique général

Les principales caractéristiques et tendances ayant marqué les médias ukrainiens au cours des élections présidentielles de 2019 subsistent toujours lors des élections législatives. De manière générale, l'environnement médiatique est ouvert et pluraliste, mais l'indépendance éditoriale, le professionnalisme, l'adhésion aux standards journalistiques et la capacité des médias à proposer à la population une couverture équilibrée des problématiques socio-politiques varie beaucoup selon les médiums et le positionnement géographique. La forte concentration de la propriété des médias traditionnels à l'échelle nationale entre les mains de six groupes représentant des intérêts politiques divergents, d'une part, et la présence de nombreux médias, plus petits, à travers le pays, sous le contrôle de groupes économiques et politiques locaux, d'autre part, a contribué à une forte segmentation et polarisation de la société.³⁸ La position affaiblie de la chaîne publique UA :PBC, ainsi que l'insuffisance du cadre réglementaire et d'une politique équilibrée de gestion de l'espace informationnel ont largement ouvert la voie à l'infiltration de récits d'origine étrangère et interne visant à créer une scission encore plus marquée au sein de la société.

Cela a été particulièrement souligné après la création d'une nouvelle société d'exploitation médiatique (holding) le 14 juin, constituée des chaînes « 112 Ukraina », « NewsOne » et « ZIK », sous le contrôle de Taras Kozak, membre du parti Plateforme d'opposition – Pour la vie (Oposytsiina Platforma Za Zhittia) et de son partenaire commercial Viktor Medvedchuk, l'un des dirigeants de ce parti. M. Medvedchuk est étroitement associé à des intérêts étatiques pro-russes. Le départ sans précédent de nombreux journalistes,³⁹ ainsi que l'annonce d'un jumelage télévisuel entre « NewsOne » et une chaîne de télévision russe interdite en Ukraine, ont été interprétés comme une manœuvre politique de la campagne Plateforme d'opposition – Pour la vie (Oposytsiina Platforma Za Zhittia). Ce fut mis à profit par des forces politiques issues de différents camps, approfondissant ainsi les frictions au sein de la société.⁴⁰ Le 13

³⁷ Cf. la section dédiée aux observations le jour du scrutin plus bas pour plus d'informations.

³⁸ Reporters sans frontières, « Media Ownership in Ukraine: informal influence through murky business schemes », available at <https://bit.ly/2i1AEol> [La propriété des médias en Ukraine : une influence informelle exercée via des montages économiques obscurs]; « Rapport intermédiaire : 11 juin – 3 juillet 2019 », OSCE ODHIR Mission d'Observation en Ukraine. Disponible sur <https://bit.ly/32wp9ba>; « In the first half of 2019, over 3,000 print media were published in Ukraine » [Dans le premier semestre de 2019, plus de 3 000 média de presse ont été publiés en Ukraine], communiqué de presse du Conseil national de diffusion télévisuelle et radiophonique, 11 juillet 2019, disponible sur : <https://bit.ly/30Jef07>

³⁹ Plus de 90 journalistes et directeurs ont quitté l'entreprise au cours des jours suivant l'acquisition. Ils ont été suivis par plus de 400 journalistes travaillant pour les deux médias de ZIK et ayant démissionné au motif de pressions éditoriales.

⁴⁰ « Teleconference idea between Ukrainian, Russian TV channels sparks outrage » [L'idée de Téléconférence entre des chaînes télévisées ukrainiennes et russes fait scandale], *KyivPost*, 8 juillet 2019, disponible sur : <https://bit.ly/2SsQtTb>; « RSF alarmed with unprecedented resign of journalists after ZIK's takeover » [RSF s'alarme



juillet, le bâtiment hébergeant la chaîne télévisée « 112 Ukraine » à Kyiv a fait l'objet d'une attaque à la grenade et subi des dommages.⁴¹ Parallèlement, une série d'événements a témoigné du besoin d'aborder des questions délicates ayant trait à la propriété des médias et à la sécurité nationale, au rôle de la presse libre dans un contexte de guerre continue contre la Russie et au rôle de la liberté d'expression en Ukraine.⁴²

La convocation à des élections législatives anticipées semble avoir bénéficié aux partis qui avaient commencé à mobiliser des fonds et sécuriser des espaces publicitaires dans les médias, en particulier à l'échelle nationale et dans les chaînes télévisuelles affiliées. Mission Canada a observé qu'en raison d'un manque de fonds, de contrats ou d'espace publicitaire disponible dans de nombreux oblasts et au niveau des médias de rayon (arrondissements), les publicités politiques pour les candidats uniques ou les candidats des partis étaient très peu présentes jusqu'au deux dernières semaines précédant le scrutin. Parallèlement, la couverture des programmes électoraux des candidats étaient très peu présente dans la plupart des médias régionaux en raison d'une atmosphère généralisée d'inquiétude chez les journalistes concernant la couverture d'événements politiques. Cela a constitué un frein considérable à la sensibilisation du public aux différentes options politiques s'offrant à eux.

Réglementation et surveillance des médias

Le cadre réglementaire juridique régissant l'activité des médias traditionnels en Ukraine est assez développé. Les lois relatives aux élections des représentants du peuple de l'Ukraine et aux Partis politiques en Ukraine proposent des orientations suffisantes aux médias en ce qui concerne leur conduite lors des campagnes, la couverture des programmes et contient une disposition concernant l'accès égalitaire et impartial aux médias dont doivent bénéficier les candidats.⁴³ Parallèlement, Mission Canada relève que les nombreux vides juridiques dans le cadre légal et réglementaire observés lors des élections présidentielles sont toujours d'actualité, laissant subsister de nombreuses incertitudes quant à l'interprétation de la définition des règles s'appliquant à la campagne politique et la publicité politique, ainsi qu'une absence de mécanismes de surveillance et de contrôle concernant la publication de « jeansa » (des contenus politiques rémunérés et non labellisés).

Le Conseil national de la diffusion télévisuelle et radiophonique (NCTRB) pour les chaînes de télévision et de radio, et le Comité d'État sur la diffusion (presse et agences de presse) sont chargés d'exercer le contrôle du respect de l'application des règles et procédures dans le cadre de la diffusion d'informations en appui du processus électoral.⁴⁴ Malheureusement, les réglementations en vigueur ne prévoient pas d'outils suffisants et l'autorité nécessaire à l'application des sanctions sur les organes médiatiques

d'une vague de démissions jamais vue chez les journalistes après l'OPA sur ZIK], Institut des informations de masse, 5 juillet 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2YVxVgx>

⁴¹ « Kyiv office of 112 Ukraine TV channel attacked from grenade launcher » [Les bureaux de 112 Ukraine TV à Kiev cible d'une attaque à la grenade], UNIAN, 13 juillet 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2LWYTF7>

⁴² « TV channels 112.Ukraine, NewsOne, ZIK bought by front man, impossible to establish link with Medvedchuk – NCTRB deputy head » [Achat des chaînes télévisées 112.Ukraine, NewsOne, ZIK par un homme de paille, impossible d'établir un lien avec Medvedchuk – vice-président du NCTRB], *Interfax*, 12 juillet 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2LW1riN>

⁴³ Loi de l'Ukraine relative aux élections des représentants du peuple. Notamment, Al. 4 de l'art.13; Al. 3 de l'art. 63; Al. 4 de l'art. 66

⁴⁴ Loi de l'Ukraine relative aux élections des représentants du peuple, al. 6 de l'art. 66



contrevenants. En outre, les activités du NCTRB ont été entravées à l'approche du moment crucial des élections législatives, car le quorum du Conseil n'a pas été atteint et la désignation d'un nouveau chef a fait l'objet de forts désaccords politiques. Le Conseil n'est parvenu à former un groupe de travail chargé de surveiller les campagnes pré-électorales dans les médias que le 4 juillet ; son incidence sur l'activité des médias au cours des élections a donc été très limitée.

Les médias en ligne ukrainiens, s'ils sont enregistrés comme tels, tombent sous le cadre juridique en vigueur. Toutefois, s'ils ne le sont pas, les sites d'informations en ligne et les journalistes en ligne doivent exercer leurs activités en vertu du Code civil, qui leur impose de diffuser des informations dont ils auront vérifié la fiabilité.⁴⁵ L'article du Code concerne tout type d'information (sauf les déclarations émanant des autorités officielles ou d'instances gouvernementales)" publié ou partagé sur Internet.⁴⁶ De manière générale, il n'existe pas de règlement spécifique s'appliquant directement aux médias en ligne.

Médias traditionnels, nouveaux et réseaux sociaux

Étant donné le court délai qui s'est écoulé entre les élections présidentielles et législatives, toutes les problématiques et observations phares de Mission Canada concernant le contexte des médias traditionnels en Ukraine s'applique toujours :

- Espace informationnel fragmenté à travers le pays, distribution de l'information en fonction des propriétaires, accessibilité, conditions financières, respect des normes, accès à des sources de revenu et influence.
- Forts partis pris et préjugés et placement de « jeansa » dans les médias, répertoriés à tous les niveaux, de l'échelle nationale à l'échelle locale.⁴⁷
- Capacité limitée de la chaîne publique, Suspilna (UA :PBS), à offrir une couverture médiatique indépendante et exhaustive à travers le pays en raison de coupes budgétaires et une situation de sous-effectif.
- Faible qualité des contenus et pratiques journalistiques et managériales au sein des petites publications. Étant donné l'importance des organes régionaux dans ce cycle électoral dans la diffusion d'informations pertinentes auprès des électeurs, ces facteurs combinés ouvrent davantage la voie à des tentatives de certains groupes d'intérêt d'influencer le choix des électeurs à travers de la désinformation ou des relations publiques négatives.

La convocation d'élections anticipées a joué en faveur des partis établis et des candidats au sein des circonscriptions à mandat unique disposant déjà d'un accès à des fonds, aux médias et à d'autres ressources. Alors que tous les organes médiatiques sont tenus par la loi de publier leurs barèmes de prix à l'avance et d'attribuer un espace à tous les candidats, Mission Canada a observé de nombreux cas où, localement, des chaînes de télévision, des radios ou des organes de presse étaient déjà complètement réservés ou changeaient leur grille tarifaire en fonction de l'appartenance du candidat à « la bonne force

⁴⁵ Code civil de Ukraine, Chap. 2, Art. 302

⁴⁶ « Internet media and responsibility for the authenticity of information » [Médias en ligne et responsabilité quant à l'authenticité des informations] (UKR), IMI, 11 janvier 2015. Disponible sur : <https://bit.ly/2NYUcJu>

⁴⁷ Observation de CANADEM du site internet de la chaîne « 112 Ukraina », chaîne appartenant à Taras Kozak, partenaire de Viktor Medvedhuk et nouveau propriétaire de la chaîne ZIK et de l'agence. Publication de 98 articles en une semaine faisant la publicité du parti Plateforme d'opposition – Pour la vie (Oposytsiina Platforma Za Zhittia) présentés comme des « articles d'informations ».



politique » (Volyn, Zaporizhiiia – en particulier dans les régions sous le contrôle d'Akhmetov – et à Ternopil), un phénomène particulièrement remarquable dans les zones urbaines de plus petite taille, où les médias sont contrôlés par des intérêts commerciaux et politiques variés et par les administrations locales.⁴⁸ En raison de la nécessité de négocier et signer des contrats avant de placer des publicités dans les médias grand public, de nombreux nouveaux partis (par ex. Holos et Sluha Naroda) et des candidats indépendants aux circonscriptions à mandat unique n'ont pu commencer à médiatiser leur programme qu'au cours de la première ou deuxième semaine de juillet, les obligeant de ce fait à s'appuyer sur la communication en ligne et le porte-à-porte.

Exceptées les chaînes de télévision nationales et les publications de presse à grand tirage jouissant d'une portée nationale, de nombreux médias indépendants de petite et moyenne taille (TV, radio et presse confondus) ont déclaré que, pour ce cycle électoral, les recettes tirées des publicités politiques escomptées étaient bien plus faibles en raison des divers problèmes mentionnés ci-dessus. Mission Canada tient à souligner le problème particulier des médias indépendants dans les petites agglomérations, car cela compromet leur capacité à maintenir leur indépendance dans un avenir à court et moyen termes, en particulier au vu du retrait des aides publiques à la presse.⁴⁹

De manière générale, à l'échelle du pays, les organismes médiatiques ont couvert les événements politiques avec plus de facilité lors de l'inclusion d'un débat (entre deux candidats ou plus) ou s'ils se limitaient à des articles courts et factuels. Dans certains lieux, par exemple à Zakarpattia (Uzhgorod, Mukachevo, Berehovo et Vynohradiv), de nombreux petits médias régionaux et municipaux ont préféré ne pas couvrir la vie politique, excepté en cas d'incidents notables ou d'évolution marquante. Mission Canada a observé que cela avait pour but d'éviter tout contrecoup éventuel de la part de personnes qui auraient perçu ces contenus comme une attaque personnelle, ou résultait du fait que la plupart des personnalités politiques ont leurs propres organes médiatiques.

Mission Canada a observé que les médias en ligne et les réseaux sociaux ont joué un rôle plus important que jamais dans ces élections législatives. Cette évolution est due aux obstacles institutionnels, financiers et organisationnels concernant les médias traditionnels dont ont fait l'objet de nombreux nouveaux entrants dans l'arène politique, mais aussi à l'adoption d'une stratégie de campagne en ligne par les acteurs établis. Le volume croissant de contenus politiques, dont les publicités, les relations publiques négatives et les allégations infondées, instillées par certains candidats et distribuées par des médias traditionnels amicaux, ont constitué une part importante des contenus en ligne. Comme les médias en ligne ne sont soumis à aucune réglementation spécifique, Mission Canada a identifié une grande quantité de « jeansa » en ligne, de couverture biaisée et de publicité en soutien de candidats spécifiques (par ex. à Uzhgorod dans l'oblast de Zakarpattia, à Kalynivka dans l'oblast de Vinnitsa et à Slovyansk dans l'oblast du Donetsk). Ces observations sont confirmées par les résultats de recherches indépendantes soulignant

⁴⁸ « Most Destatized Regional Media Continue to be Dependent on the Authorities » [Les médias régionaux les plus désétatisés restent indépendants des autorités], *DetectorMedia*, 14 mai 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2JAclne>

⁴⁹ « Zelenskyy abolished the decree on state economic support for print media » [Zelenskyy a aboli le décret relatif aux aides publiques à la presse], *DetectorMedia*, 20 juin 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2SkAo1N>



que le taux de « jeansa » dans les médias en ligne nationaux a augmenté de 22%, comparé à la même période au cours des élections présidentielles.⁵⁰

Bien que les pages officielles des partis sur Facebook et sur d'autres réseaux sociaux se limitent en général à poster des messages et annonces officiels, comme lors de la campagne pour les présidentielles, Mission Canada a relevé que de nombreuses pages affichant des relations publiques négatives s'appuyaient sur des techniques de manipulation pour attaquer des adversaires au profit d'un parti ou d'un candidat spécifique.⁵¹

Rôle de la chaîne publique UA : PBC (Suspilna)

Comme l'a observé Mission Canada au cours des élections présidentielles, le rôle et les opérations de la chaîne nationale indépendante ont été sapés à plusieurs reprises au cours des trois dernières années, à la fois financièrement et administrativement. En juin, le directeur de UA : PBC, Zurab Alasania, a récupéré son poste et la nouvelle administration présidentielle a annoncé qu'elle apportait un soutien budgétaire et administratif total au diffuseur.⁵² Mission Canada y voit un développement positif dans le but d'accroître l'indépendance et la neutralité des médias publics, qui pourrait ouvrir la voie à l'émergence d'une voix publique au sein d'un environnement informationnel au demeurant fragmenté. Mission Canada a interviewé de nombreux journalistes (par ex. à Zaporizhiiia, Rivne, Chernivtsy) qui pensent que Suspilna est la seule source d'information objective dans leurs régions respectives. Malheureusement, son rôle dans ces élections a été assez restreint en raison des coupes budgétaires subies en 2017 et 2018, qui ont eu pour conséquence une baisse de sa production de contenus et, de ce fait, de ses audiences. Dans les oblasts de Kyiv, Cherkasy, et Odesa, Suspilna a lancé un nouveau programme, mettant en scène un modérateur et des candidats appartenant à différents partis politiques, ainsi que des candidats indépendants, afin qu'ils débattent de divers sujets abordés durant la campagne électorale.

Sort des journalistes et liberté de parole

Selon les observations de Mission Canada et l'analyse de la couverture médiatique, la situation des journalistes d'investigation et des activistes enquêtant sur des affaires de corruption en Ukraine demeure précaire.⁵³ En juin 2019, deux journalistes ont trouvé la mort après avoir été attaqués, dont Oleksandr Komarnitsky, un activiste travaillant pour le parti Position citoyenne, de l'ancien ministre de la Défense Anatoly Grytsenko, qui est décédé le 23 juin après avoir été passé à tabac par des policiers à Vinnytsya, et Vadym Komarov, décédé le 20 juin après avoir été brutalement agressé le 4 mai à Cherkasy. Les journalistes pensent qu'il s'agissait d'un assassinat délibéré en raison de son travail d'investigation

⁵⁰ « Jeansa grew up by 22% in national online media ahead of parliamentary election. Monitoring 24-28 June » [Les « jeansa » en augmentation de 22% sur les médias nationaux en ligne à l'approche des élections législatives. Observation 24-28 juin], IMI, 3 juillet 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/30zkhjz>

⁵¹ « Jekyll and Hyde Campaigning – How Ukraine's Leading Presidential Candidates run respectable and dodgy Facebook pages in parallel » [Campagne à la Jekyll et Hyde – Comment les candidats en tête à la Présidentielle en Ukraine tiennent en parallèle des comptes différenciés à la fois respectables et peu scrupuleux sur Facebook], 8 juillet 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2JLD4S8>

⁵² « Representative of the Office of the President, Cyril Tymoshenko, promised in 2020 full financing of the NSTU » [Cyril Tymoshenko, représentant pour le Bureau du Président, a promis un financement total de la NSTU pour 2020] (UKR), *Detektor Media*, 11 juillet 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2XTeHa5>

⁵³ « Ukraine records 36 attacks on journalists over 6 months » [Ukraine – 36 attaques sur des journalistes répertoriées sur une période de 6 mois], *Kyiv Post*, 4 juillet 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2GfyOcz>



cherchant à mettre au jour la corruption entre les fonctionnaires et hommes politiques locaux. Aucun suspect n'a été identifié et, à ce jour, il n'y a eu aucune arrestation.⁵⁴ Ces affaires s'ajoutent à celle de Kateryna Gandziuk, fonctionnaire municipale et lanceuse d'alerte, décédée à l'hôpital le 4 novembre 2018 après de nombreuses interventions chirurgicales suite à une attaque à l'acide à Kherson en juillet 31.

Au moins 12 journalistes et activistes sont décédés en Ukraine depuis le début de 2019, pour la plupart des suites d'une agression physique.⁵⁵ Les entretiens menés par Mission Canada avec des représentants des médias à travers le pays ont révélé des cas d'intimidation et de menaces de représailles physiques suite à une couverture médiatique critique, et des cas répandus d'autocensure motivés par l'interprétation personnelle du/de la journaliste quant à la nature délicate du sujet ou par une pression éditoriale. Selon un sondage mené par la Fondation des initiatives démocratiques Ilko Kucheriv, étayé par les entretiens de Mission Canada avec des journalistes, nombreux sont ceux qui pensent que la liberté d'expression en Ukraine s'améliore, mais que la censure existe toujours (70% des enquêtés). Dans le même sondage, les enquêtés ont évalué que « les menaces physiques et menaces de mort liées au journalisme » constituaient l'une des menaces à la liberté d'expression (41%).⁵⁶

Sécurité cyber et informationnelle

En comparaison avec les élections présidentielles, le volume des actes de malveillance cyber à l'encontre de la CEC et de ses équipes est en baisse. Des entretiens avec les personnels des autorités concernées montrent que la CEC et ses équipes ont fait l'objet d'attaques continues et incessantes lors des élections présidentielles, dont des tentatives de détection des vulnérabilités, de dénis de service distribué (DDoS) et de hameçonnages. Le court laps de temps entre les élections présidentielles et législatives a induit des effets à la fois positifs et négatifs sur les autorités concernées. D'une part, le groupe de travail de la CEC, créé au cours du cycle électoral précédent, est resté en place et a été en mesure de se réorienter rapidement vers le nouveau cycle, notamment à travers la mise à jour du système et la mise en œuvre d'une série de formations et d'exercices pratiques, en collaboration avec un partenaire international expérimenté. Les leçons tirées du processus électoral présidentiel ont aussi été mises en pratique pour améliorer les processus de gestion et de coordination de l'information. D'autre part, le délai limité à la disposition de l'équipe pour former les personnels des CED et améliorer la préparation générale des administrateurs du système a constitué la plus grande difficulté liée au caractère anticipé de ces élections.

Même si la sécurité cyber semble jouer un rôle mineur dans ces élections, la principale préoccupation reste la protection de l'espace informationnel ukrainien contre une ingérence externe ou en interne. Le renforcement de l'environnement médiatique et informationnel peut s'effectuer à travers la combinaison

⁵⁴ « Reformer of the week – murdered activists and journalists » [Réformateur de la semaine – activistes et journalistes assassinés], Edito, *Kyiv Post*, 26 juin 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2LmlAh9>

⁵⁵ « 116 violations of freedom of speech were recorded in Ukraine for the first half of this year » [116 infractions à la liberté de parole recensées en Ukraine au premier semestre de l'année], Institute of Mass Media, 4 juillet 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2Y7r8TN>. A Odessa, une trentaine de « titushki » ont menacé de torturer des journalistes « Stop corruption », UNIAN. 28 juin 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2JzYrHO>

⁵⁶ « Only 2% of journalists think there is no censorship in Ukraine » [Seuls 2% des journalistes pensent qu'il n'existe pas de censure en Ukraine], UKRINFORM, 20 juin 2019. Disponible sur : <https://bit.ly/2RsQEwZ>



de réglementations normatives intelligentes pour les médias traditionnels et en ligne – trouvant un juste équilibre entre les considérations liées à la sécurité nationale et la protection des droits des citoyens à bénéficier de la liberté d'expression et d'opinion – et une réglementation des réseaux sociaux en ligne, en accord avec les normes internationales, la création de conditions économiques favorables au développement de médias nationaux indépendants et le renforcement des capacités internes public, que ce soit dans le cadre des organismes de surveillance (pour le régulateur) et de diffusion (pour les chaînes publiques).

Jour du scrutin, vote et dépouillement

Période pré-électorale

Au cours des trois jours précédant l'élection, les observateurs de Mission Canada se sont rendus dans 971 CES dans les 24 oblasts⁵⁷ afin d'observer les préparatifs. Parmi eux, 35,1% se trouvaient en milieu rural et 64,9% en milieu urbain. Les CES ont été choisies afin de refléter un échantillonnage de lieux dans chaque oblast et de permettre un aperçu complet de la situation à travers le pays. Les conclusions de l'évaluation générale sont que les préparatifs en perspective de la journée électorale ont été bien ou très bien menés dans 94,6% des cas. Dans 97,3% des cas, les observateurs de Mission Canada se sont vu accorder un accès complet et une coopération totale par les membres des CES afin d'évaluer leur niveau de préparation.

Jour de l'élection

Ouverture des bureaux de vote

Le jour de l'élection, les observateurs de Mission Canada ont assisté à l'ouverture de 86 bureaux de vote, dans tous les oblasts où l'élection était organisée. Parmi les bureaux observés, 5,8% se trouvaient en milieu rural et 94,2% en milieu urbain. Parmi les bureaux de vote visités, 89,5% ont ouvert à l'heure à 8h00 du matin, et 8% ont ouvert avec un léger retard. Tous les bureaux de vote visités ont débuté la journée électorale conformément aux procédures, avec une session d'ouverture par la CES et tout le matériel nécessaire à disposition. Les observateurs de Mission Canada ont pu bénéficier d'une coopération totale dans 97,7% des bureaux de vote et Mission Canada évalue les procédures d'ouverture des bureaux de vote comme ayant été bonnes dans 27 (31,4%) ou très bonnes dans 53 (61,6%) des cas.

Scrutin

Mission Canada a observé un total de 880 bureaux de votes dans tous les oblasts où les élections ont été organisées, ce qui représente 2,9% du nombre total de bureaux de vote à travers le pays. 28,5% des CES se trouvaient en milieu rural et 71,5% en milieu urbain. Dans 498 (56,6%) des cas, des bureaux de vote ont éprouvé des difficultés à offrir une accessibilité totale aux électeurs à mobilité réduite. Les locaux des bureaux de vote, dans la majorité des cas, n'étaient pas adaptés pour permettre l'accès aux personnes âgées et/ou les personnes présentant des handicaps physiques. Néanmoins, un système de vote mobile permet aux personnes présentant des handicaps de voter de chez elles. Mission Canada a noté que cette

⁵⁷ Comme noté précédemment, aucun scrutin n'a été organisé dans la République autonome de Crimée, la ville de Sébastopol et les secteurs des oblasts du Donetsk et de Luhansk qui ne sont actuellement pas sous le contrôle du gouvernement ukrainien.



option est restreinte car ces personnes sont tenues de s'enregistrer en avance et les bureaux des registres des électeurs présentent les mêmes défis et contraintes en termes d'accessibilité.

Au cours de leurs 874 (99,4%) visites dans les bureaux de vote, les observateurs de Mission Canada ont bénéficié d'un accès total et n'ont fait l'objet d'aucune contrainte dans leur observation. Les observateurs ont relevé de longues files d'attente d'électeurs ainsi que des instances de bureaux de vote bondés dans 21 (2,4%) bureaux de vote.

Les observateurs de Mission Canada évaluent le scrutin comme ayant été bon ou très bon dans 863 (98,2%) bureaux de votes et le suivi des procédures de vote comme étant bon ou très bon dans 855 (87,3%) bureaux de vote.

Clôture et dépouillement

Mission Canada a observé la clôture et le dépouillement dans un total de 68 bureaux de vote (sur la base d'informations reçues à 9h00 le 22 juillet) dans tous les oblasts où les élections se sont tenues, dont 19,1% en milieu rural et 80,9% en milieu urbain. Dans 65 (95,6%) cas, les bureaux de vote ont fermé à l'heure, à 20h00 et trois (4,4%) ont fermé avec un léger retard. Selon les informations reçues à 9h00 du matin le 22 juillet 2019, dans 26 (38,2%) cas, le déroulement général du dépouillement a été évalué par les observateurs comme ayant été bon ou très bon dans 36 (52,9%) cas. Les procédures de dépouillement ont été évaluées comme ayant été bien ou très bien suivies dans 57 (83,9%) des cas.

Transfert des résultats des bureaux de vote aux CED

Selon les informations reçues à 9h00 du matin le 22 juin 2019, les observateurs de Mission Canada ont évalué 45 transferts des résultats du vote des bureaux vers les CED. Dans 91,1% des cas, les observateurs ont évalué les procédures de transferts vers les CED comme étant bonnes ou très bonnes, les procédures appropriées ayant été bien ou très bien suivies dans 84,4% des cas. Dix-sept (37%) ont relevé de la confusion ou des CED bondées ; dans trois (6,7%) cas, les résultats ont été rejetés par la CED, qui a réclamé un recomptage des voix à la CES.

Dans trois cas (6,7%), Mission Canada a observé des tensions et des troubles autour des CED.

Mission Canada fournira des observations détaillées sur le déroulement du scrutin le jour du vote dans son rapport final, ainsi qu'une analyse statistique complète des CES et CED dans lesquelles elle s'est rendue.

Les déclarations préliminaires précédentes de Mission Canada pour les élections présidentielles sont disponibles en ligne en anglais, en ukrainien et en français en cliquant sur le lien suivant : <https://www.canademmissions.ca/media-news>

CANADEM, l'Agence de Mission d'Observation Électorale, CANADEM est une organisation non-gouvernementale (ONG) à but non lucratif qui a pour mission la promotion de la paix et de la sécurité mondiales à travers la sélection, la mobilisation rapide et la gestion de missions d'experts dévoués au service international avec l'ONU, d'autres organisations gouvernementales internationales, des ONG et des gouvernements.



MISSION CANADA 2019
CANADEM - MISSION D'OBSERVATION EN UKRAINE
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



CANADEM veillera à la parité des genres dans les missions d'observation électorale et à ce que les membres de ces missions soient bien formés en matière d'égalité des genres, entre autres en matière d'autonomisation politique des femmes à l'échelon fédéral et local.